



INTERNET HAUTE PERFORMANCE
 INTÉGRATEUR RÉSEAUX & TÉLÉCOMS
 INGÉNIERIE INFORMATIQUE
 RADIOCOMMUNICATION & SÉCURITÉ ÉLECTRONIQUE
 GÉOLOCALISATION & MONITORING

OFIS
 IT. Services. People. You trust.

(+242) 06 600 0000 info@ofis-technologies.com

LA SEMAINE AFRICAINE



65^{ème} année
 lasemaineafricaine.net

N° 3817 du Mardi 28 Août 2018 - 65^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: Direction: (+ 242) 06 600.51.44 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Un Dimanche en paroisse

Saint Jean-Paul II

(Diocèse de Nkayi)



Le presbytère en construction et la chapelle provisoire de St Jean Paul II de Nkayi (P.8)

9^e Rencontre mondiale des familles à Dublin (Irlande)

Le Pape demande pardon aux victimes des abus sexuels



Le Pape François prenant un bain de foule à bord de sa Papamobile, à Dublin (P.8)

Editorial
 Des mots et des faits

Dynamique citoyenne

Hugues Ngouelondelé lance «le camp du peuple»

Pona Ekolo, une dynamique citoyenne que préside Hugues Ngouelondelé, a lancé à Brazzaville, le 26 août 2018, une initiative appelée: «Think Tank», le camp du peuple, qui entend poursuivre trois objectifs majeurs: rassembler, proposer et accompagner. Pour cela, «nous devons faire preuve de courage, de conviction. Nous devons être à la hauteur des attentes de notre société et répondre à ces préoccupations. Nous devons bousculer les codes, rétablir les rêves», a indiqué Digne Elvis Tsalissan-Okombi, coordonnateur général de Po na Ekolo, qui a patronné cette cérémonie.

(Suite en page 3)

Département de la Bouenza



Des Maisons d'arrêt qui ressemblent à des mouiroirs!

A la maison d'arrêt de Madingou, les détenus se déploient à décortiquer des sacs d'arachides des particuliers et perçoivent quelques francs CFA (P.5)

40 ans, après la disparition de l'ancien vice-président de la République du Congo

Un colloque en mémoire de Jacques Opangault à Brazzaville



(P.4)



ANNONCE LEGALE

BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS CONGO
Société Anonyme avec Conseil d'administration
Au capital de 503.295.000 F. CFA
Siège social: Avenue de Loango
B.P.: 616 - RCCM: 08 B 252
Pointe-Noire, République du Congo

Aux termes de procès-verbal du Conseil d'administration de la société BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS CONGO en date du 31 mai 2018, il a été décidé:

- de renouveler le mandat de Monsieur Philippe LABONNE en qualité de Président du Conseil d'Administration, sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur;
- de prendre acte de la démission de la société BOLLORE PARTICIPATIONS de ses fonctions d'Administrateur;
- de ne pas coopter un nouvel Administrateur en remplacement;

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire du procès-verbal sous le numéro 18 DA 2518 du 14 Août 2018. Inscription modificative au RCCM de Pointe-Noire le 14 Août 2018.

Pour avis,
Le Conseil d'administration.



ANNONCE LEGALE

BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS CONGO
Société Anonyme avec Conseil d'administration
Au capital de 503.295.000 F. CFA
Siège social: Avenue de Loango
B.P.: 616 - RCCM: 08 B 252
Pointe-Noire, République du Congo

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS CONGO en date à Pointe-Noire du 30 juin 2018, les actionnaires de la société ont décidé:

- de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe LABONNE pour une nouvelle période de deux (2) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019;
- de renouveler le mandat d'administrateur de la SOCIETE D'EXPLOITATION PORTUAIRE AFRICAINE pour une nouvelle période de deux (2) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019;
- de renouveler le mandat d'administrateur de la SOCIETE DE PARTICIPATIONS AFRICAINES pour une nouvelle période de deux (2) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire du procès-verbal sous le numéro 18 DA 2519 du 14 Août 2018. Inscription modificative au RCCM de Pointe-Noire le 14 Août 2018.

Pour avis,
Le Conseil d'administration.

Etude de Maître Marcel NGAVOUKA
Notaire

Immeuble SHIBAC/IMERIM 2000, vers le rond-point FLAMAND/DAVOUM
Centre-ville, boîte postale: 1526, Pointe-Noire
Tél.: 06 664 12 94/22 294 07 60 - Email: etudengavouka@gmail.com

INSERTION LEGALE

Aux termes du procès-verbal authentique de l'assemblée générale mixte de la société INALCA BRAZZAVILLE SARL, société à responsabilité limitée au capital de deux millions (2 000 000) de francs CFA, dont le siège social est établi à Brazzaville, immeuble ex-central-bar, boîte postale 8140, centre-ville, République du Congo, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° RCCM CG/BZV/07 B 297, reçu par Maître Marcel NGAVOUKA, Notaire à Pointe-Noire, le vingt-huit juin deux mille dix-huit, enregistré le quatre juillet deux mille dix-huit, folio 122/43 n°4706, les associés ont décidé ce qui suit:

- Approbation des comptes de l'exercice clôturé au trente et un décembre deux mille dix-sept et affectation du résultat de l'exercice;
- Cession de parts sociales entre la société INALCA SETTER AFRICAN FOODS Ltd et la société INALCA SpA;
- Transformation de la société INALCA BRAZZAVILLE SARL, société à responsabilité limitée en société à responsabilité limitée unipersonnelle;
- Transfert du siège social de Brazzaville pour l'établir à Pointe-Noire, 15 boulevard Charles De GAULLE, Centre-ville, boîte postale: 216, République du Congo;

- Confirmation de Monsieur Giuseppe FIORINI dans ses fonctions de gérant;
 - Nomination de Monsieur Mario MARINO aux fonctions de co-gérant;
 - Modification des statuts.
- L'acte de cession de parts sociales et les statuts modifiés ont été établis par le Notaire soussigné, savoir:
- L'acte de cession de parts sociales, le vingt-huit juin deux mille dix-huit, enregistré le quatre juillet deux mille dix-huit, folio 122/41 n°4704;
 - Les statuts modifiés, le vingt-huit juin deux mille dix-huit, enregistrés le quatre juillet deux mille dix-huit folio 122/40 n°4703.

En conséquence, après toutes ces formalités, la société INALCA BRAZZAVILLE SARL, immatriculée sous le n° RCCM CG/BZV/07 B 297 a été radiée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le six juillet deux mille dix-huit et la société INALCABRAZZAVILLE SARLU, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le n° RCCM/CG/PNR/18 B 252 le vingt-cinq juillet deux mille dix-huit.

Maître Marcel NGAVOUKA,
Notaire.

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -
Direction: Tél: 06 600.51.44/04.105.20.77

Président:
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Evêque de Pointe-Noire
Vice-Président
Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA
Rédacteurs en chef adjoints:

Véran Carrhol YANGA (Secrétaire de rédaction)
Tél: (242) 06.668.24.72 / 01 116 63 33

Aristide Ghislain NGOUMA
(Responsable page internationale)

Tél: (242) 05 500 77 77 / 06 610 77 77
Cyr Armel YABBAT NGO

(Responsable pages nationales)
Tél: (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Infographisme:
Atelier: La Semaine Africaine

Direction: 06 600.51.44 - 04.105.20.77
Service Commercial:

Brazzaville:
Tél.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94

Pointe-Noire:
Direction: Tel:05 557.02.03 / 06 985.41.79

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet: lasemaineafricaine.net



Bacheliers: ouverture des inscriptions au cycle anglais du Bachelor of Business Administration (BBA) de l'IFAM/Paris

Vous venez d'avoir le BAC et vous cherchez une école répondant aux normes internationales pouvant vous permettre d'avoir un diplôme européen, rendez-vous à l'Ecole Supérieure de Commerce et d'Industrie du Congo (ESCIC), une école de la Chambre de commerce de Pointe-Noire et de Paris.

A l'ESCIC, tous nos diplômes (Bachelor & Masters) sont délivrés par nos partenaires européens.

Site: Immeuble PBG, au Centre-Ville, à 100 m de la Radio Pointe-Noire.

Tél.: 06 638 85 87; 04 431 4827- escicinfo2013@grmail.com; www.escic-cg.com

Dynamique citoyenne

Hugues Ngouelondelé lance le camp du peuple

«Think Tank» veut être un réservoir d'idées qui produit des analyses et des propositions sur les différents maux qui minent la société congolaise en mettant au cœur le capital humain dans le processus de développement. «*Que les cyniques, ceux qui ne croient plus à un avenir radieux pour notre pays se désolidarisent dès aujourd'hui de cette initiative. Je m'adresse à ceux qui croient à quelque chose en dehors d'eux-mêmes, parce qu'il va falloir répondre, choisir et proposer. Ne plus se contenter d'attendre, cyniquement, que l'oiseau nous tombe tout rôti dans la gueule*», a précisé Fabus Mbeh, coordonnateur de cette initiative.

Le coordonnateur général de Po na Ekolo, Digne Elvis Tsalissan Okombi a expliqué que la crise que traverse le Congo est, avant tout, une crise de valeur. «*La corruption, la concussion et la fraude, mais aussi le tribalisme, la fanatisme et l'ethno-centrisme. La crise de la gouvernance est un problème de valeur dans un pays où les jeunes à peine sortis du lycée portent des costumes et créent des associations politiques en lieu et place d'une inscription à l'Université. Cela fait peur*», a-t-il regretté. Pour lui, en lançant cette initiative, la dynamique Po na Ekolo entend poursuivre trois objectifs: rassembler les intellectuels, accompagner le



Digne Elvis Tsalissan Okombi

président de la République dans son défi de faire sortir le Congo de la crise et de proposer les réflexions et les pistes de solutions aux différents maux qui minent notre société. Pour cela, «*nous devons faire preuve de courage, de conviction. Nous devons être à la hauteur des attentes de notre société et répondre à ces préoccupations. Nous devons bousculer les codes, rétablir les rêves*», a indiqué Digne Elvis Tsalissan Okombi. Répondant à la question de savoir pourquoi le camp du peuple, l'orateur a simplement fait comprendre que toute initiative qui n'a pas pour finalité le bien du peuple est vouée à l'échec. Face à cet éveil de conscience, Mme Stéphanie Ovaga, directrice du comité d'éthique du «Think Tank» a, quant à elle,



Les invités présents à la cérémonie

lancé un appel au pouvoir public, pour asseoir un développement harmonieux au cœur du Congo. Car, «*cette initiative se veut être une réponse à la nécessité de bâtir une économie réellement sociale et solidaire*», a-t-elle dit. Grégoire Léfouoba a exposé sur la fonction sociale de l'intellectuel face au pouvoir. «*Si vous voulez réfléchir, attendez-vous un jour à ce que vous soyez menacés et attaqués par ceux qui ne font rien*», a-t-il averti, en s'adressant aux membres de cette initiative. Selon lui, les partis politiques au Congo sont devenus des comités d'élection. «*Ils ne s'activent que lorsqu'il y a des élections. Ceux qui ont un peu d'argent ne réagissent que pour les investitures, après il n'y a plus de rôle. Suivez votre objectif en restant dans la ré-*

flexion. Il ne s'agit pas pour vous de critiquer pour critiquer, mais de faire des propositions concrètes», a-t-il exhorté. Très critique à l'encontre des partis politiques, il a donné sa position sur ceux qui se disent du centre. «*Le centre n'est pas une posture idéologique, il n'est pas une position par rapport à la posture de majorité ou minorité. Est-ce qu'à l'Assemblée nationale, il existe un groupe du centre?*», s'est-il interrogé. Il a aussi balayé d'un revers de la main la critique selon laquelle l'opposition au Congo n'est pas unie. «*Elle ne peut pas être unie. Ce n'est pas sa vocation. Elle ne peut être unie que si les partis qui la composent ont un point commun*», a-t-il souligné.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Association pour les droits de l'homme et l'univers carcéral (ADHUC)

Pour la libération des citoyens retenus à la Maison d'arrêt sans titre de détention

Sous les auspices de M. Loamba-Moké, son président, l'Association pour les droits de l'homme et l'univers carcéral (ADHUC) a animé, lundi 27 août 2018 à Brazzaville, en partenariat avec d'autres organisations de la société civile en République du Congo, une conférence presse au cours de laquelle les conférenciers se sont préoccupés de la situation des personnes détenues préventivement pour détournement des deniers publics, notamment: Bernard Ovoulaka, Maxime Palessonga et Joachim Ndinga.

Pour les organisations de la société civile, de nombreuses atteintes aux droits de l'homme sont enregistrées contre les hommes. Qui, «*jusqu'à la date d'aujourd'hui, sont détenus arbitrairement à la Maison d'arrêt centrale de Brazzaville, parce qu'ils n'ont aucun titre de détention*», alors que leur mandat de dépôt a été levé par l'arrêt de la chambre d'accusation rendu le 2 août dernier. Cet arrêt prononce la mise en liberté provisoire avec assignation à résidence des in-

culpés Palessonga Maxime, Ndinga Joachim et Ovoulaka Bernard, s'ils ne sont pas «*détenus pour autres causes*». L'ADHUC et ses partenaires ont constaté qu'après sept mois, «*leur détention devient illégale*». Ce faisant, ils ont recommandé au ministère de la Justice de «*corriger cette forme de remise en cause de l'effectivité de l'Etat de droit*»; de respecter les lois et règlements de la République, des conventions régionales et internationales relatives aux



Les animateurs de la conférence de presse

droits de l'homme et aux libertés fondamentales auxquelles le Congo a librement souscrit et qu'il est tenu de respecter, ainsi que l'exécution de la décision de la chambre d'accusation rendue le 2 août 2018. En outre, les organisations de la société civile congolaise exigent l'ouverture d'une enquête indépendante pour débusquer

les auteurs de cette «*séquestration*» et de les punir conformément à la loi notamment aux dispositions de l'article 341 et suivants du code pénal, ceci dans le cadre des antivaleurs décriées par le président de la République.

Marcellin MOUZITA
MOUKOUAMOU

Editorial

Des mots et des faits

Une à une, les différentes dates annoncées pour des événements majeurs de la vie économique du pays glissent. Une à une, elles changent de place sur le curseur ou s'enfoncent dans un oubli dont on ne veut surtout pas les sortir. Il en va, dit-on, de la sérénité du travail des députés et des sénateurs, des experts et des techniciens: ceux qui sont au Gouvernement et ceux qui viennent proposer leur science. Car, même dans la situation où nous sommes, il y a toujours ceux qui font profession de «*il n'y a qu'à...!*», qui déploient de nouveau leurs décimètres et leurs stéthoscopes. Hier, ils étaient là pour accompagner le Congo dans les voies hasardeuses par lesquelles nous sommes passés pour nous retrouver dans la situation actuelle: «*il n'y a qu'à !*»

Le chemin de fer, colonne vertébrale de l'économie du Congo depuis les années 1930, les aventuriers de la légèreté l'ont réduit en un amas de fer rouillé. Ceux qui ont détélé ses gares, arraché rails et traverses, dynamité certains de ses ponts et saccagé de beaux édifices d'églises font chorus: «*à quand, donc, la reprise des activités sur la voie ferrée que nous avons saccagée ?*». Leur impatience est égale pour une fois à celle du citoyen ordinaire: à quand la reprise de la circulation des trains sur le Chemin de fer Congo-Océan? On l'avait annoncée pour début juillet; nous sommes à la fin d'août.

Mais la date la plus emblématique reste, bien entendu, celle de la conclusion d'un programme budgétaire avec le FMI. Quand signera-t-on? Le Gouvernement assure que le retard est plutôt bon signe, parce qu'il faut se donner le temps de scruter point par point les différentes réponses à l'institution financière internationale. La durée d'une visite chez le médecin est signe que le praticien veut regarder tous les aspects d'une pathologie, passer en revue tous les incidents sanitaires survenus depuis le dernier passage, certitude assurée que la thérapie qui sera appliquée guérira effectivement le malade. Ainsi présentée, la situation congolaise a du rassurant. Reste que, même chez le médecin, un malade arrivant gémissant et se tortillant chez le Docteur, court le risque de trépasser si la visite devait durer jusqu'au soir!

Ce n'est donc pas signe de bonne santé économique si nos «*cahiers*» au FMI sont regardés plus que de raison. Des pays voisins les ont soumis à la même période; ils sont ressortis de la salle d'examen, leur carnet de notes rempli de dollars. Faire le cancre d'une situation n'est pas rassurant. Nous gaver de mots d'espérance améliore le moral, mais n'ajoute rien à une assiette le soir. Nous sommes dans la crise profonde et quels que soient les mots que nous emploierons pour la dépeindre, nous en reviendrons à la même réalité: nous sommes en panne.

Albert S. MIANZOUKOUTA

40 ans, après la disparition de l'ancien vice-président de la République du Congo Un colloque en mémoire de Jacques Opangault à Brazzaville

Ancien vice-président de la République du Congo, Jacques Opangault disparaissait le 20 août 1978, à l'âge de 71 ans. A l'initiative du député de Boundji, Auguste Marie Denis Gokana, et de la famille du disparu, un colloque a été organisé samedi 25 août 2018 à Brazzaville pour commémorer ce 40^e anniversaire.

L'objectif de ce colloque était de permettre aux Congolais de mieux connaître la lutte de Jacques Opangault et de ses camarades pour l'indépendance du Congo.

Tout a commencé par une projection documentaire enrichissant sur quelques événements chauds que le pays a connus à cette époque, notamment après les émeutes de 1959, où l'on a vu l'Abbé Fulbert Youlou et Jacques Opangault faire le tour du pays ensemble pour rassurer les populations. Et l'on a vu également Jacques Opangault descendre à la maison d'arrêt de Brazzaville pour se faire prisonnier, parce que «son frère» l'Abbé Fulbert Youlou était emprisonné.

Le modérateur de la séance, Ludovic Robert Miyouna, présentant le contexte, a indiqué que la création de la République du Congo, en date du 28 novembre 1958, a été rendue possible grâce aux luttes politiques et syndicales menées par «ces dignes fils dont le dévouement à la cause nationale et patriotique ont été déterminants».

En signe de reconnaissance, le Gouvernement a érigé en mémoire de Jacques Opangault, un monument sur la place de la Grande poste.

Ouvrant la liste des exposés, Théophile Obenga, président de la séance, a parlé de l'illustre disparu, en indiquant que ses valeurs sont aussi génétiques. «Il a hérité des parents des valeurs, telles que



Auguste Marie Denis Gokana

l'honnêteté, la franchise et la fidélité. Il prenait des distances vis-à-vis de l'argent, et avait horreur des biens matériels. Il encourageait les mérites, s'élever par l'effort, c'est cette culture qu'il a inculqué à ses enfants».

Lécas Atondi Momondjo a plutôt parlé du MSA dans le paysage politique congolais. «Son parti avait une grande influence dans la région de la Likouala Mossaka, au nord du pays».



Les participants au colloque

Opangault à cause de son «esprit d'ouverture, sa fidélité politique et une exceptionnelle droiture morale».

«l'héritage politique de Jacques Opangault», c'est le thème développé par Mfumu Fylla. Pour lui, Jacques Opangault avait des valeurs morales irréprochables dont les jeunes générations doivent s'inspirer. Le coordonnateur du colloque, Auguste Marie Denis Gokana a indiqué que les jeunes doivent s'inspirer de cet exemple. Il a par ailleurs annoncé que le comité d'organisation entend organiser dans le cadre de cet anniversaire quelques activités culturelles à Dolisie et Boundji. «Il y aura la réhabilitation de la résidence du président Jacques Opangault à Boundji, dans le but de la transformer en musée et la création de la fondation Jacques Opangault», a-t-il annoncé.

Pascal AZAD DOKO

Sergent-chef Benz-RoCLAIRE Letoua, du 670^e Bataillon d'infanterie forestière (Zone militaire de défense n° 6-Impfondo).

La clé de la réussite est dans la méthode

Le sergent-chef Benz-RoCLAIRE Letoua, du 670^e Bataillon d'infanterie forestière (Zone militaire de défense n° 6-Impfondo), avait fait partie des militaires formés en gestion comptable et financière. Il a au terme de cette formation qui s'était déroulée il y a quelques semaines à Brazzaville, et pour laquelle il avait été couronné major dans l'option gestion comptable financière de toute la promotion, livré le secret de sa réussite.



Sergent-chef Benz-RoCLAIRE Letoua

*Sergent-chef Benz-RoCLAIRE Letoua, quelle signification donnez-vous à votre réussite ?

**Je remercie d'abord l'Eternel. C'est grâce à lui que je suis sorti major de la promotion, ainsi que les autorités qui ont organisé ce stage sans oublier les instructrices venues de France et mes répétiteurs qui m'ont soutenu pour comprendre les trois comptabilités que sont les deniers, les denrées et les matières dans l'option Gestion comptable et financière.

**Pouvez-vous nous dire quel a été réellement votre secret ?

*Il n'y a pas de secret comme tel. Je consacrais une bonne partie de mon temps à la lecture, et je travaillais beaucoup en ce qui concerne la pratique et pendant les évaluations. J'étais méthodique dans la restitution, c'est ce qui m'a valu cette réussite.

*Avez-vous appris de nouvelles choses lors de cette formation ?

**Effectivement, j'ai découvert de nombreuses choses que je ne connaissais pas avant, telles que la comptabilité denrée et matière. Et pendant les cours des denrées et comptabilité après l'explication des professeurs en peu de temps, j'ai compris. Avant, je rencontrais beaucoup de difficultés en denrée et après j'ai compris toutes les trois comptabilités.

(Suite en page 5)

Cloche de mariage

Pierre-Michel et Pierre-Edwige unis pour la vie

«Ainsi ils ne sont plus deux, mais ils sont une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a uni!» (Matthieu 19,6). Telle est la parole biblique que Pierre-Michel et Pierre-Edwige Céline Elodie Nguimbi ont choisie pour célébrer leur mariage chrétien, le samedi 25 août 2018, en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville. C'est Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville qui a béni leur union, en présence de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, évêque de Dolisie. Parents, enfants, témoins, amis et connaissances ont eux aussi communie à la joie des époux.

La messe a connu l'animation du chœur Credo du Congo dont le marié est le parrain depuis sa création en 2004. Dans son homélie tirée de l'évangile de Marc 10,6-9, l'abbé Antoine Madingou, archiviste, prêtre du diocèse de Dolisie, a commencé par rendre grâce au Seigneur qui a permis ce rendez-vous des noces. Puis, il a rappelé le ré-

cit de la femme tel que décrit dans Genèse 7,18-24: «Dieu forma une femme et l'emmena vers l'homme. Tous deux ne feront plus qu'un».

La femme est un don de Dieu à l'homme, «une créature non identique, mais complémentaire. Jésus s'appuie sur ce passage de l'Écriture pour proclamer l'indissolubilité du mariage. Au commencement,



Le couple Nguimbi

le Créateur les fit homme et femme, et il leur dit (aux pharisiens): voilà pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme, et tous deux ne feront plus qu'un. A cause de cela, ils ne sont

plus deux, mais une chair. Donc, ce que Dieu a uni, que l'homme ne la sépare pas».

Pour lui, ces paroles sont une invite à l'homme et à la femme à rester unis dans la diversité. «Cet acte que vous posez est

un acte de foi et de courage. Votre modèle d'unité est bel et bien le Dieu un et trine: Père-Fils et Esprit-Saint», a expliqué l'abbé Madingou qui a exhorté le couple à imiter la Sainte Famille de Nazareth.

Il les a invités, par ailleurs, à mettre en pratique les trois axes cardinaux: le dialogue, le pardon et la fidélité. «Le mariage est un acte d'espérance», a rappelé l'abbé Madingou qui a demandé à tous les couples présents de prendre ce courage. «Osez faire ce don de soi à l'autre dans la liberté, dans l'Eglise. C'est vrai, un tel chemin est exigeant», a-t-il reconnu.

Et d'ajouter: «Dans l'espérance s'ouvre toujours une voie vers une démarche de vérité et de pardon. Et vous, les jeunes présents, n'ayez pas peur du mariage! La véritable liberté n'est pas dans la crainte, ni dans le refus de s'engager. Au contraire, apprenez à découvrir la joie et

l'enrichissement du don sans retour. Dans le mariage, Dieu s'engage avec vous, l'église vous accompagne», a-t-il rassuré.

A l'issue de la bénédiction nuptiale, le couple Nguimbi a offert un vin d'honneur à ses invités qui ont jubilé et festoyé avec lui. Cette union permet de raffermir davantage les liens établis entre les familles Monguia et Likouka pour la mariée; Nguimbi et Mouguellet pour l'époux.

Les chemins entre les deux conjoints se sont croisés en 2000, et en 2004 ils ont célébré leur mariage devant les hommes, à l'état civil. Dans son cheminement vis-à-vis de l'Eglise, le couple a été préparé par l'abbé Antoine Madingou.

Vive les mariés!

Cyr Armel YABBAT-NGO
et Aristide Ghislain
NGOUMA

Département de la Bouenza

Des Maisons d'arrêt qui ressemblent à des mouvoirs!

La maison d'arrêt de Madingou, chef-lieu du département de la Bouenza, et de Mouyondzi sont dans un état piteux. Manque de subvention, pas d'infirmerie digne, des quartiers en état de délabrement avancé, des détenus non assistés juridiquement, pas de loisir pour les détenus..., elles se meurent sous l'impuissance des responsables pénitentiaires.

Depuis belle lurette, la maison d'arrêt de Madingou construite en 1948 avec une capacité de 36 détenus n'est plus que l'ombre d'elle-même. Compté parmi les maisons d'arrêt de l'Afrique Equatoriale Française (AEF), ce centre pénitentiaire est aujourd'hui dans un état de délabrement très avancé. Les conditions de vie sont très dégradantes, à l'image même des bâtiments. Des prévenus et les condamnés dorment à même le sol, des sanitaires impropres et dégageant des odeurs nauséabondes. Les détenus sont contraints de décortiquer des arachides moyennant une rémunération à la fin et vivent dans de mauvaises conditions. Pour ce qui est de la prescription en matière de détention, après avoir épuisé le délai, le procureur est obligé d'accorder une mise en liberté. D'autres prévenus, par contre, faute de moyen financier et même de cabinets d'avocat dans la contrée, ne sont pas assistés. Pour éviter la pléthore dans les cellules et des mau-

vaises conditions de détention, certains prévenus sont transférés à la maison d'arrêt et de correction de Dolisie. Tout récemment, 16 détenus ont réussi à prendre leurs jambes à leur cou pour disparaître dans les méandres de Madingou. Quelques-uns ont été rattrapés. Cette évasion d'un genre insolite n'est pas sans rappeler la première qui s'est produite à la maison d'arrêt de Madingou. Elles sont légion à cause de la vétusté des murs et des bâtiments qui ne garantissent aucune sécurité. Comme le malheur ne vient jamais seul, le bâtiment à étages qui abritait les bureaux du président du Tribunal de Grande Instance de Madingou, du procureur, du greffier en chef et des autres juges a été consumé par le feu qui a réduit en cendres les archives, les dossiers, l'outil informatique et tous les accessoires des bureaux de l'instance judiciaire. Du bâtiment, il ne reste que la salle des audiences située au rez-de-chaussée. Le bâtiment n'est toujours pas réhabilité



Les maisons d'arrêt de Mouyondzi...



... de Madingou

malgré la municipalisation. Pour les audiences, le tribunal est obligé de squatter la salle de mariages de la mairie de Madingou. A Mouyondzi, la maison d'arrêt construite dans les années 30 avec une capacité de 100 détenus n'est plus subventionnée, elle se débrouille selon les moyens du bord. Pour se nourrir, on oblige les détenus à travailler dans les plantations des particuliers afin de trouver de quoi manger. Parfois, ils se cotisent ou exercent des travaux dans des plantations auprès de tiers moyennant une petite rémunération. Depuis près de deux ans, il n'y a pas de budget de fonctionnement. Des prévenus et les condamnés dorment à

même le sol, des sanitaires impropres et dégageant des odeurs nauséabondes. Dans ces deux localités, les sessions criminelles ne se tiennent presque pas, ce qui contraint les détenus à se rendre parfois à Dolisie, supportant eux-mêmes les frais de déplacement. *«Il est arrivé qu'un des détenus se soit rendu tout seul à Dolisie pour assister à la session criminelle et après celle-ci, il est revenu sans problème. Sous d'autres cieux, il aurait pu s'enfuir, mais il est revenu continuer sa peine»*, raconte avec joie Martin Nkaya, régisseur de la maison d'arrêt de Mouyondzi.

KAUD

Sur les notes de Marien NZIKOU-MASSALA

Coup d'oeil en biais

Malaise au sein du PCT

Le rejet de l'initiative «Le Congo que nous voulons» par le secrétaire général du PCT, Pierre Ngolo, a fini par scinder ce parti en tendances foncièrement opposées. Les partisans de ces camps s'expriment dorénavant dans les médias et réseaux sociaux où ils étalent leurs contradictions qui prennent des allures de règlements de compte. Exemple: la dernière déclaration de Guy-Marius Okana, soutien de «Le Congo que nous voulons» contre Juste Bernadin Gavet, soutien de Pierre Ngolo, et le message posté sur les réseaux sociaux par Juste Bernadin Gavet, qualifiant Guy-Marius Okana de ne pas faire preuve de personnalité, moins encore de conviction, ont laissé tomber des masques. L'on pensait qu'il n'y a que l'opposition qui a l'art de se diviser, de se livrer des batailles sans merci. Voilà qu'au sein de la majorité présidentielle, les membres se canardent.

Des vigiles contrôlent l'accès de l'hôpital de Talangai

Parce que l'hôpital de Talangai constitue un espace où les visiteurs viennent compatir avec les malades et non pour s'exhiber, ses responsables en interdisent désormais l'accès aux séducteurs de tout acabit, notamment aux femmes en décolleté qui se croieraient à un défilé de mode et aux hommes habillés en culottes ou en contre-sueurs. Bref, aux visiteurs en tenues extravagantes qui heurtent la morale et marchent sur l'éthique. Pour décourager les extravagances vestimentaires, les agents de sécurité sont maintenant placés à l'entrée de l'hôpital. Mission: refouler toutes celles et tous ceux qui ne s'habillent pas en tenue décente. Bel exemple de lutte contre les antivaleurs, comme cela est déjà appliqué à la morgue municipale ou à l'hôpital de l'Amitié Chine-Congo de Mfilou, dans le septième arrondissement de Brazzaville.

Découverte d'un fœtus dans un lieu d'aisance à Ouessou

Il y a toujours des jeunes mères sans souci pour leurs progénitures! La semaine passée, un fœtus a été retrouvé dans le WC d'une habitation, à Mbindzo, le deuxième arrondissement de Ouessou, chef-lieu du département de la Sangha. La découverte a été faite par un garçon de 14 ans, lequel a informé sa maman. Cette dernière a saisi, à son tour, le service habilité, qui a finalement récupéré le fœtus. Cet acte a suscité une vague de réprobation populaire. Néanmoins, l'enquête de police a conduit à l'interpellation d'une jeune femme. Elle a été placée en garde à vue.

La forêt de la Patte d'Oie livrée aux inciviques?

On n'est pas loin de croire que la forêt de la Patte d'Oie, à Brazzaville, n'est pas surveillée et que n'importe qui peut y entrer et faire n'importe quoi! En effet, 50 mètres carrés environ de cette forêt, du côté de ce qui reste du parc zoologique, ont été détruits. Des inciviques y ont abattu des arbres récemment sans raison apparente. Les auteurs sont passés inaperçus. Une équipe de télévision a fait la découverte d'arbres coupés et stockés, des trunks couverts de morceaux de bois à l'intérieur de cette forêt. N'eût été l'incendie qui s'y est mystérieusement déclaré et que les pompiers sont venus éteindre, on n'aurait pas découvert cette mutilation environnementale. Cet incendie a ravagé plus de 200m2 de sous-bois.

Environnement:

Brazzaville voit disparaître ses arbres

Dans la capitale congolaise, des avenues jadis bordées d'arbres tranchent désormais par leur nudité. Si certains arbres, le long des grandes artères, ont fini par mourir faute d'entretien, d'autres ont été anarchiquement coupés. Le long de la Corniche, sur l'avenue des Premiers Jeux africains (vers le Stade Marchand), sur la route de la Direction des examens et concours de l'Enseignement technique, le long de l'avenue de l'OUA, devant la Banque postale du Congo et BGF Bank sur le boulevard Denis Sassou Nguesso, etc., des manguiers et d'autres types d'arbres ont été abattus, alors qu'ils offraient de l'ombre et participaient à l'esthétique de la ville. La municipalité livre la verdure de sa ville aux constructeurs d'immeubles et aux citoyens inciviques qui n'hésitent plus à dépouiller les arbres de leurs écorces pour des raisons, semble-t-il, médicinales.

Il va mieux, le ministre des Finances

Evacué le dimanche 19 août 2018 par avion médicalisé en France, où il a été admis à l'hôpital Bichat, de Paris, le ministre congolais des Finances, Calixte Nganongo, va mieux, semble-t-il. Il a été terrassé par un AVC foudroyant le 15 août dernier, jour de la commémoration de la fête de l'indépendance de la République du Congo. L'argentier du Gouvernement Mouamba avait été auparavant admis aux urgences au CHU (Centre Hospitalier universitaire) de Brazzaville. Selon des informations parvenues à Confidential Afrique, «le ministre Calixte Nganongo traîne une santé fragile depuis ces derniers mois, du fait d'une forte pression, exercée sur lui, résultante d'un sempiternel report de ne pas pouvoir conclure avec le FMI (Fonds monétaire international)». Ce journal conclut: «Brazzaville et le FMI peinent encore à trouver un accord pour dépolluer l'écosystème explosif des finances du pays.»

(Suite de la page 4)

*Comment comptez-vous appliquer sur le terrain pratique les connaissances acquises et les transmettre à vos frères d'armes?

**Je vais juste appliquer ce que j'ai appris selon le règlement de l'instruction, ce qui veut-dire par exemple: en ce qui concerne les trois comptabilités, chaque comptabilité à une instruction, et ses instructions nous permettent selon les règles qui sont à l'intérieur de ne pas faire quelque chose qui n'est pas écrite dans l'instruction. Je tiens à dire que quelque chose va changer en moi, parce que j'ai très bien assimilé mes cours, et je serais disponible pour transmettre

toutes ces connaissances aux frères d'armes qui évoluent dans le même périmètre que moi pour que notre service soit efficace.

*Que dites-vous pour conclure cet entretien?

**Je tiens une fois de plus à remercier l'Eternel, ma hiérarchie qui m'a sélectionné pour prendre part à cette formation, les organisateurs et formateurs, ainsi que tous ceux qui m'ont fait confiance. Je ne les ai pas déçus. De même, je les rassure une fois de plus que je ne les décevrai pas et je m'arrangerai à répondre à leurs attentes.

Propos recueillis par Alain-Patrick MASSAMBA

Brasseries tombales

Un sage a dit à mon ami Eloi : *«Dis-moi par jour combien de bières tu bois, je te dirai quand ta santé sera aux abois.»*

André MATONDO-KUBU TURE

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

Diversification de l'économie L'agriculture, un levier?

Le programme national de développement (PND) 2018-2022, approuvé par le Gouvernement et adopté en loi par le Parlement au cours de ce troisième trimestre 2018, mise sur l'agriculture pour diversifier l'économie congolaise.



Une vue des produits agricoles

L'agriculture a toujours été déclarée priorité de l'économie nationale. Ce secteur occupe encore une place de choix dans le PND pour relancer l'économie congolaise et pour la création d'emplois. De nombreux projets ont été initiés pour faire décoller le développement de ce secteur. Malgré ces initiatives, l'agriculture congolaise peine toujours à prendre son envol de développement. Elle reste à l'état latent en gardant sa forme traditionnelle à cause de sa faiblesse de production. L'agriculture a connu plusieurs slogans et des mots d'ordre des pouvoirs publics, dans les années 1970, «Une école un champ» dans le but d'encourager la jeunesse au travail de la terre. En 1980, «L'autosuffisance alimentaire d'ici à l'an 2000», c'était dans le cadre de l'adoption du plan d'action de Lagos, ville nigérienne, par l'organisation de l'Unité Africaine (OUA). A partir de l'année 2000, «L'agriculture priorité des priorités», c'était dans le contexte de l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPT) souscrite par le Congo auprès des institutions de Bretton Woods.

Avec la crise financière que traverse durement le Congo suite, notamment, à la chute du prix du baril de pétrole et de l'accord de programme avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale à partir du mois de septembre 2017, les pouvoirs publics ont remis à nouveau la thématique en actualité avec un nouveau slogan: «L'agriculture au service de la diversification de l'économie congolaise». Malheureusement, ce secteur montre des signes qui ne trompent pas sur sa fragilité. Le pays est extraverti en ce qui concerne les denrées alimentaires, comme viandes, poissons, produits laitiers, céréales, huiles et graisses végétales et animales. Le Congo importe chaque année pour environ 600 milliards de francs Cfa en produits agricoles et de l'agro-industrie. Le prix de l'œuf est passé de 100 francs Cfa en 2011 à 150 francs Cfa en 2017, alors que les pouvoirs publics s'étaient fixés en 2011 pour objectif de ramener le prix de l'œuf à 50 francs Cfa, notamment grâce à l'expérience des villages agricoles, qui s'est soldée malheureusement par un échec à cause surtout des difficultés persistantes d'acquisition d'aliments de bétail.

Les pouvoirs publics qui ont privilégié la rente pétrolière, n'ont pas mis en place les investissements nécessaires pour développer l'agriculture congolaise. Si la tendance extravertie n'est pas renversée, l'agriculture demeurera un otage de l'étranger. Au Congo, il n'existe que l'agriculture de subsistance utilisant des moyens rudimentaires. Selon le recensement général agricole réalisé en 2017, l'agriculture traditionnelle repose sur 267.419 ménages agricoles recensés. Ces ménages disposent le plus souvent d'exploitations agricoles de type familial. On peut donc dire que l'agriculture congolaise est un pilier fragile du développement dans la mesure où elle cultive la pauvreté. Elle est incapable d'être une réponse à la crise alimentaire, aux problèmes alimentaires, de sous-alimentation et de malnutrition. Il y a moins d'agriculteurs que de consommateurs. La plupart de familles congolaises se limitent à un repas par jour, notamment à cause de la faiblesse de leur pouvoir d'achat. C'est cela qui caractérise les populations des villes et des campagnes. La production agricole au Congo permet-elle d'être véritablement un levier de l'agriculture?

Philippe BANZ

Qui me répondra?

La fin de la saison sèche qui s'apprête à céder le témoin à la saison pluvieuse inquiète sérieusement les habitants de Ngamakosso. Que feront-ils face à l'érosion qui a pris des proportions inquiétantes sur la principale route qui mène à leur zone?

Marna Mankene (Mikalou, Brazzaville)

Technologie

Bientôt la 8^e édition de la conférence Jcertif 2018 à Brazzaville

«Vers les nouvelles possibilités», c'est sur ce thème que se tiendra du 27 au 29 septembre prochain à Brazzaville, la 8^e édition de la conférence JCertif 2018, destinée à encourager l'éducation populaire en matière de Technologies de l'information et de la communication (TIC) à travers des formations, des ateliers d'apprentissage ainsi que des cours gratuits de programmation d'applications pour le Web et les téléphones mobiles.

La conférence Jcertif 2018 a pour but de créer une grande communauté composée de développeurs, de concepteurs de logiciels et d'entrepreneurs congolais afin d'encourager le transfert de connaissances, susciter des vocations auprès des générations futures.

Elle a aussi pour objectif de permettre aux participants à la formation de mettre en pratique les connaissances acquises par la création et la participation à des projets de développement Open Source. Cette rencontre va regrouper des experts de plusieurs pays d'Afrique et de

l'Occident, notamment la Tunisie, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Canada et la France.

De même, les participants assisteront à des ateliers d'échange et de collaboration avec tous les intervenants de l'industrie des TIC (start-up, amateurs, passionnés, experts, travailleurs indépendants, entrepreneurs, étudiants, professeurs) ainsi qu'à des formations gratuites en développement d'applications Web, mobiles et embarquées.

Au cours de ces échanges, une vingtaine de présentations et de démonstrations d'experts est prévue, sur une variété de tech-



Des jeunes

nologies avec la participation de Google, Oracle et Apieças. La 8^e édition offrira des opportunités de partenariat avec les plus grandes entreprises technologiques au monde telles Oracle Corporation et Google. JCertif est une organisation indépendante à but non lucratif dont l'objet principal est

de promouvoir l'innovation à travers les TIC dans les pays émergents en offrant des conférences, des formations ainsi que des ateliers de certification en programmation sur diverses plates-formes technologiques.

Aybienevie
N'KOUKA-KOUDISSA

Agro-alimentaire

Le thé citronnelle et le «bouloukoutou» pour redonner de la valeur aux produits locaux

Rajah Nkenda Mavouanda et Chaste Bonduel Massoumou, deux jeunes congolais basés à Pointe-Noire, se sont lancés depuis décembre 2017 dans la production agro-alimentaire, notamment de la citronnelle et du «bouloukoutou», un thé local, pour en faire des produits manufacturés «made in Congo».



Thé citronnelle

C'est à Fouta, sur la route du Cabinda à Pointe-Noire, que Rajah et Chaste Bonduel entretiennent une pépinière de citronnelle qui s'étend sur un terrain de 1500 m². Elle couvre un espace de près de 5 hectares. Les bottes de «bouloukoutou», en vogue dans le village de Yalankouala, proche de Dolisie et aux alentours de Loutété, sont apportées par un réseau de fournisseurs bien maîtrisés.

Rajah Nkenda Mavouanda, d'une entreprise privée et Chaste Bonduel Massoumou, fraîchement rentré de la Russie ont décidé de produire, d'une manière moderne, le thé avec la citronnelle, baptisé «citronnelle» et le bouloukoutou pour que les Congolais les remplacent à la place du thé importé.

«Les longues tiges de citronnelles et les petites feuilles du «bouloukoutou» sont soigneusement nettoyées. Une fois séchées séparément à la machine, elles sont écrasées avant d'être conditionnées dans de petits cartons à l'image de tous les thés que le Congo importe depuis des décennies», explique Chaste Bonduel Massoumou.

De son côté, Rajah Nkenda Mavouanda a déclaré: «Il y a eu en moi comme un déclic à la pause-café, alors que je travaillais encore pour un particulier. Le thé importé que je sirotais venait de me plonger dans mes vieux souvenirs qui me rappelaient la senteur et le goût de la citronnelle et du Bouloukoutou que nous dégustions, autrefois, en famille. C'est de là qu'est née l'idée de transformer ces deux délices en produits manufacturés faciles à transporter et conserver. Ce projet vise à redonner de la valeur aux produits locaux».

La production encore artisanale de Citronnelle, donc peu dense, se limite encore à la ville de Pointe-Noire. Mais, ont précisé Rajah Nkenda Mavouanda et Chaste Bonduel Massoumou, les démarches sont entreprises pour apporter ces thés à Brazzaville et dans d'autres localités.

A-N'K-K

Interconnexion

Mise à jour du point d'échange Internet CGIX

Suite à la transformation du point d'échange internet du Congo (CGIX) en un point d'échange internet de la sous-région Afrique Centrale, l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE) a mis à jour à Brazzaville, avec l'appui technique des experts de France-IX, l'ensemble de la plateforme technique.

Il s'est agi de renforcer les capacités techniques et opérationnelles du CGIX afin de permettre et de faciliter son interconnexion avec les autres points d'échange internet de la sous-région. Cette activité s'inscrit dans le cadre des missions de l'ARPCE, pour la promotion des communications électroniques et l'économie numérique.

A ce titre de nouveaux services ont été déployés tel que le serveur de routes qui facilite les échanges de trafic entre les membres connectés, encore appelé looking-glass; une interface web permettant aux membres connectés de vérifier en temps réel le bon fonctionnement et la qualité des services du réseau.

Le CGIX, le nœud internet du Congo, peut raccorder plusieurs structures techniques: opérateurs, fournisseurs d'accès internet et de contenu sur des ports de 1Gbit/s et 16 clients sur des ports de 10 Gbit/s.

L'ARPCE entend à travers cette opération améliorer la rapidité d'accès aux services en ligne pour les utilisateurs de l'internet grâce à l'écosystème qui sera mis en place dans les prochains jours avec l'installation des serveurs cache des fournisseurs de contenus et l'interconnexion du point d'échange internet du Congo (CGIX) à celui du Gabon (Gabix).

L'accord d'interconnexion avait été signé lors d'un atelier sous régional sur la gestion des données et des points d'échange, le 19 avril 2018 à Brazzaville.

La transformation du Point d'échange internet du Congo (CGIX) en point d'échange internet (RIXP) de la sous-région de l'Afrique Centrale s'inscrit dans le cadre du système africain d'échange internet (AXIS), visant à installer 33 points d'échange sur le continent. A cet effet, un plan d'action entre l'Union africaine et l'ARPCE avait été signé le 19 mars dernier, et un financement de 150.000 dollars avait été octroyé par l'Union africaine à l'ARPCE.

A-N'K-K

Zimbabwe

Emmerson Mnangagwa investi démocratiquement à la tête du pays

Vainqueur de l'élection présidentielle du 30 juillet 2018, sous fond de contestation, Emmerson Mnangagwa a été investi président de la République du Zimbabwe, dimanche 26 août 2018 à Harare, avec 50,8% contre 44,3% pour son adversaire Nelson Chamisa, après la validation des résultats définitifs par la Cour constitutionnelle, la plus haute instance judiciaire du pays. Entre autres, les présidents Cyril Ramaphosa d'Afrique du Sud et Joseph Kabila Kabange de la RD Congo ont assisté à la cérémonie d'investiture.



Le nouvel homme fort du Zimbabwe

au travail pour redresser ensemble l'économie du pays en ruines. En signe d'apaisement, le nouvel homme fort du Zimbabwe a fait savoir, dans son discours d'investiture l'ouverture, dans les prochains jours, d'une enquête sur la répression meurtrière à ses yeux «inac-

ceptable», de la manifestation post-électorale du 1er août dernier qui a causé la mort de six personnes. Dans ce premier discours comme président élu, Emmerson Mnangagwa surnommé le «crocodile», pour son caractère dur et intransigeant, a lancé un

appel à l'unité du pays. Cet appel rencontre cependant l'hostilité de l'opposition qui continue à clamer haut que sa victoire lui a été volée. Dénonçant de nombreuses fraudes, l'opposition zimbabwéenne a contesté ces résultats devant la Cour constitutionnelle qui a finalement donné vainqueur l'ancien vice-président, puis président par intérim, estimant que l'opposition n'avait pas fait la preuve de ces irrégularités.

Agé de 75 ans, Emmerson Mnangagwa a pris les commandes du Zimbabwe en novembre 2017 suite à la démission de Robert Mugabe, lâché par l'armée et son parti la ZANU-PF au pouvoir, au terme d'un règne sans partage de 37 ans.

**Marcellin MOUZITA
MOUKOUAMOU**

RD Congo

La CENI invalide six candidatures à la présidentielle

La décision est tombée suscitant un tollé! Jean-Pierre Bemba ne sera plus dans la course pour la présidentielle du 23 décembre 2018, sauf si la Cour constitutionnelle tranche en sa faveur, en cas d'éventuels recours comme le prévoit la loi électorale. En effet, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a déclassé six candidatures à la course vers la magistrature suprême dont celle de l'ex-vice-président congolais et des trois anciens ministres parmi lesquels Samy Badibanga.

En croire le rapport de la CENI, la candidature de Jean-Pierre Bemba ne pouvait faire l'objet de la validation car ce dernier avait été condamné puis acquitté par la Cour pénale internationale (CPI) pour avoir organisé des massacres en République centrafricaine, pour lesquels il court encore un an de prison faute de subordination de témoin.

L'annulation de ces candi-



J-P Bemba avait pourtant été accueilli royalement à Kinshasa par ses militants

datures est une manœuvre du pouvoir en place selon les partisans de l'opposition. Cependant, du côté de la majorité cette décision est juste et légale parce que la CENI est un organe qui est régi par une loi. La loi électorale stipule que le candidat qui ne répond pas aux exigences de celle-ci, est écarté de la course. Ainsi, Emmanuel Ramazani Shadary, candidat de la majorité présidentielle, dauphin de Joseph Kabila dont la candidature a été validée, aura face à lui, Félix Tshisekedi, fils du feu Etienne Tshisekedi, l'un des opposants de proue, qui a vu lui aussi sa

candidature validée. Quelques jours auparavant, le président Kabila Kabange avait dépêché son vice-premier ministre, ministre des Affaires étrangères Léonard She Okitundu à Libreville pour transmettre un message au président gabonais ayant trait à la situation politique en RD Congo.

L'émissaire du président congolais a été reçu en audience mardi 21 août 2018 par Ali Bongo Ondimba, président en exercice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC). Les deux interlocuteurs ont échangé sur la tenue prochaine de l'élection présidentielle en République démocratique du Congo. Ils ont surtout axé leurs échanges sur les conclusions du récent sommet de Luanda (Angola), qui avait réuni trois chefs d'Etat de la sous-région d'Afrique centrale dont le président Bongo, au cours de laquelle ils se sont engagés pour soutenir et accompagner la RDC en prévision de cette échéance présidentielle du 23 décembre 2018.

**Brunel NDONGO
(Stagiaire)**

**Pour une
analyse sereine:
La Semaine Africaine**

Gabon-Guinée équatoriale

Ali Bongo et Obiang Nguema renforcent leur coopération

Dans le cadre d'une visite de travail et d'amitié, le président de la République gabonaise, Ali Bongo Ondimba, a eu un tête-à-tête mercredi 22 août 2018 dans la capitale équato-guinéenne avec son homologue, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo. Au cours de leurs entretiens, les deux chefs d'Etat ont partagé leur préoccupation concernant la situation de crise économique qui sévit à l'échelle mondiale en général et dans la sous-région Afrique centrale en particulier.



Les présidents Ali Bongo et Obiang Nguema

La visite d'Ali Bongo Ondimba à Malabo s'inscrivait dans le cadre de concertation permanente et régulière entre les deux chefs d'Etat. Les deux présidents se sont entretenus en tête-à-tête sur la situation politique et sécuritaire dans la sous-région d'Afrique centrale.

Dans l'optique purement économique, le président Obiang Nguema et son hôte ont reconnu l'urgence de diversifier leurs économies afin de redynamiser le développement économique de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

La rencontre visait également à renforcer davantage la coopération bilatérale entre le Gabon et Guinée équatoriale. Elle est intervenue six mois après la dernière visite de travail du chef de l'Etat gabonais à Malabo, en février écoulé.

A.G.NG.

Commentaire

L'hémicycle n'est pas un cirque ni un lieu d'enrichissement

Les députés en Afrique brillent quelquefois par un comportement qui tranche avec les exigences de leur profession. Elus du peuple, ils ignorent le rôle central qu'ils sont appelés à jouer, et les vertus qu'ils sont censés véhiculer à travers le pouvoir législatif. Centrafrique, Cameroun et Sénégal sont quelques-uns seulement des exemples de cet état de fait.

Le cas de la députée centrafricaine Nadia Bea, de la circonscription de Bimbo 4 à Bangui, a défrayé la chronique ces jours-ci. Invitée à rembourser les frais de mission qu'elle a perçus sans l'avoir effectuée, elle a mis à sac le service de la comptabilité du pays. Elle en a même séquestré le personnel, vendredi 17 août. Dans son acte vandale avec une extrême violence, la députée a balancé au sol puis détruit des ordinateurs, imprimantes, téléphones, mais aussi les documents comptables de l'institution. Elle a été calmée grâce à l'intervention du premier vice-président de l'Assemblée nationale. Selon Marie-Claire Bitouanga, directrice générale des finances, du matériel et de la logistique, les dégâts causés par la députée sont importants.

Le commissariat du 4ème arrondissement de Bangui s'est saisi de l'affaire et a procédé à un constat, pendant qu'une procédure judiciaire a été enclenchée afin que la députée puisse répondre de ses actes. Au niveau de la chambre basse du Parlement centrafricain, des sanctions étaient également prévues à l'encontre de celle qui dans sa circonscription électorale est appelée affectueusement «Mama Nounou», pour ses actions de bienveillance. La députée incriminée devait se rendre à Brazzaville au Congo, en compagnie d'Abdou Karim Mackassoua, président de l'Assemblée nationale qui y était en visite. Elle avait perçu les primes de mission ainsi que le billet d'avion deux semaines auparavant.

Le 9 décembre 2017 à Yaoundé, le geste violent de Mme Patricia Tomainou Ndam Ndjoya avait été l'un des faits marquant la troisième session de l'Assemblée nationale consacrée à l'examen et adoption du budget de l'exercice 2018. La députée de l'Union démocratique du Cameroun (UDC), parti de l'opposition avait, en guise de contestation, lancé ses chaussures qui avaient occasionné la blessure sur la tête de son collègue Richard Walilang du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC).

Au Sénégal, l'Assemblée nationale est parfois qualifiée de lieu de pagaille selon les révélations faites par Me El Hadji Diouf, député et avocat. Il explique que «tous les jours, il y a détournement de biens publics à l'Assemblée nationale». D'après l'avocat, les détournements orchestrés par les députés s'élevaient à 30 millions chaque mois et 420 millions annuellement. Il traite la 12ème législature de la plus nulle de l'histoire du Sénégal.

Azer ZATABULI

9^e Rencontre mondiale des familles à Dublin (Irlande)

L'Évangile de la famille, joie pour le monde

Débutée mardi 21 août à Dublin, en Irlande, par une messe d'ouverture célébrée dans les 26 diocèses d'Irlande avec des familles venues du monde entier, la 9^e Rencontre mondiale des familles placée sous le thème: «L'Évangile de la famille, joie pour le monde», s'est achevée par une messe célébrée par le pape François, dimanche 26 août 2018. Une messe marquée dès le début par une prière pour les abus commis dans l'Église. «Je veux déposer ces crimes aux pieds de la Miséricorde du Seigneur et demander pardon pour ces abus».



Le Pape François prenant un bain de foule à bord de sa Papamobile, à Dublin

Le Pape François a commencé cette messe de clôture sur un ton grave, évoquant les abus de pouvoir, les abus de conscience et les abus sexuels. Dans une prière pénitentielle très solennelle, il a demandé pardon pour toutes les fois où l'Église n'a pas montré compassion, recherche de justice et de vérité avec des actions concrètes. La veille, samedi l'ambiance était beaucoup plus festive au Corke Park, stade mythique de Dublin. Le pape y a participé

au festival des familles, une grande soirée de témoignages, de danses, de chants et de prières. Des artistes du monde entier se sont succédé sur scène pour célébrer la famille, et sa présence dans l'Église. Le pape a d'ailleurs pu écouter des témoignages de plusieurs familles présentant différentes

réalités: l'éducation, les différences intergénérationnelles, les pauvretés, les migrations, les conflits, le numérique. Il a ensuite pris le temps pour un long discours d'encouragement aux familles.

A signaler que le Congo a été représenté à cette Rencontre

mondiale des familles par Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, président de la Commission épiscopale pour la pastorale familiale et l'abbé Brice-Armand Ibombo, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo.

Gislain Wilfrid BOUMBA

Réflexion

La Vierge Marie, une icône vivante de la foi chrétienne

L'Église catholique accorde une place de choix à Marie, Mère de notre Seigneur Jésus-Christ et notre Mère. Elle est une figure emblématique de la foi chrétienne. La foi est une vertu fondamentale et qui fait participer à la connaissance que le Tout Autre. Marie, fille d'Israël et épouse de Joseph, que l'Église entière, proclame Bienheureuse et modèle d'une foi qui enseigne à être de vrais chrétiens.



Chalberdy Farell Bimokono

Ceci pour dire que Marie, par son obéissance, son éducation maternelle, nous aide à avoir une foi solide et pure permettant le salut de tout homme et tout l'homme. Son seul secret, c'est certainement l'ouverture de son cœur totalement généreux et disponible à la Parole de Dieu. C'est à cela aussi qu'elle invite tous les chrétiens pour bénéficier de la grâce de Dieu; c'est-à-dire pour recevoir une foi intégrale, solide et sans mélange.

Ainsi, comme une maman apprend à son enfant à faire les premiers pas, Marie se soucie de nous ses enfants et nous apprend à croire fermement. Elle qui a cru avant nous, sans connaître, ni voir la personne en qui elle a cru, reste un paradigme de tous ceux qui croient et veulent croire aujourd'hui. Voilà pourquoi, dans la doctrine catholique romaine, Marie ne cesse d'être considérée comme «l'étoile de mer» pour tous ceux qui parcourent encore la voie de la foi. Marie est aussi, selon l'expression du Pape François «étroitement associée, par son lien avec Jésus, à ce que nous croyons» (Lumen fidei, n° 59). De même, «La bienheureuse Vierge Marie, de par le don et la charge de sa maternité divine qui l'unissent à son fils, le Rédempteur, et de par les grâces et les fonctions singulières qui sont les siennes, se trouve également en intime union avec l'Église: de l'Église, comme l'enseignait déjà saint-Ambroise, la Mère de Dieu est le modèle dans l'ordre de la foi, de la charité et de la parfaite union au Christ». (Lumen Gentium, n° 63).

Le concile Vatican II en affirmant ceci, voulait déjà montrer l'importance de Marie dans la vie de tout un chacun surtout de ceux qui veulent suivre son Fils Jésus-Christ. Car, il existe une relation intime entre Jésus, Marie et l'Église qui est d'ailleurs le lieu approprié pour confesser sa foi en Dieu Trine. De ce fait, la foi que nous recevons par le truchement de la Vierge Marie nous ouvre à l'amour infini de Dieu Un et Trine. Enfin, en sa qualité de Mère, Marie élève à la lumière de son Fils tous les baptisés, afin de vivre une foi vraie et pure. L'histoire de la foi de la Très Sainte Vierge à l'image des disciples de son Fils à Cana «tout ce qu'il vous dira faites-le» (Jn 2, 4) éveille chez le chrétien le désir de la mission et de l'ouverture. La foi de Marie est de ce fait «une foi qui engendre à une vie nouvelle et immortelle». Marie est donc celle qui intercède jour et nuit, de loin ou de près, pour ses enfants pour que leur foi ne vacille pas. Par elle, les fils de Dieu reçoivent une foi dont le contenu demeure inébranlable.

Chalberdy Farell BIMOKONO,
Séminariste en stage vacances à la Cathédrale Sainte Monique de Kinkala.

Paroisse Saint-Grégoire de Kingoma-Massengo (Archidiocèse de Brazzaville)

Dix ans pour les équipes Notre-Dame et renouvellement de promesse des couples mariés

En juillet 2008, naissaient à la paroisse Saint-Grégoire de Kingoma-Massengo les équipes Notre-Dame, sur initiative du couple Justine et Roger Nioli, anciens membres de la communauté Jeunes de la lumière de la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangai. L'objectif: aider les couples mariés religieusement à avoir un cadre commun d'échange, de suivi, de prière et de concertation. Pour commémorer ces dix ans d'existence, une célébration eucharistique a eu lieu dimanche 19 août 2018, à 7 heures en l'église Saint-Grégoire de Kingoma-Massengo, présidée par Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, entouré des pères Bruno Nkodia et Aymard Ngole, respectivement curé et vicaire de la paroisse.



Mgr Urbain Ngassongo pendant l'eucharistie

Commentant les textes liturgiques de ce 20^e dimanche du temps ordinaire-B, Mgr Urbain Ngassongo a insisté sur l'eucharistie qui est la source de la vie chrétienne. Il a donné le sens spirituel des couples mariés, dont le socle de l'union est basé sur l'amour. «Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra pour toujours. L'eucharistie est la source de la vie chrétienne. Tous les sacrements d'initiation chrétienne prennent leur source dans l'eucharistie. Se marier est un acte d'amour, car le mariage qui est un sacrement voulu par Dieu, rend la vie à l'amour. Le concubinage est un projet au brouillon que nous devons mettre au propre. Être un couple chrétien dans l'Église catholique est un défi de l'évangélisation. Les équipes Notre-Dame sont une manière de vivre le mariage chrétien en couple en étant heureux et en vivant l'évangile. Pour approfondir leur foi, les équipes Notre-Dame qui ont pour devise: «Amour,

bonheur et sainteté», méditent chaque mois sur un thème de leur choix pour rendre leur foyer Saint», a souligné l'évêque de Gamboma.



Les équipes Notre-Dame autour de l'évêque de Gamboma

Pour Roger Nioli, 2008 avait été décrété dans l'archidiocèse de Brazzaville année de la famille. C'est dans cette optique qu'il eut l'idée de mettre en place la commission de la pastorale de la famille et la vie au sein de

la paroisse Saint-Grégoire de Kingoma-Massengo, en vue d'accompagner les couples mariés religieusement dans leur cheminement. Grâce au coup de pouce de sœur Cécile Jossierand, de la Congrégation de

la Croix de Chavanod basée à la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangai le couple Roger Nioli reçoit des documents de la part du couple Anne et Phillips Dupardon sur l'histoire des équipes Notre-Dame de France. Le 5 juillet 2008 les équipes Notre-Dame de la paroisse Saint-Grégoire de Kingoma-Massengo sont portées sur les fonts baptismaux, sous le parrainage du couple responsable de la Superrégion Afrique francophone, Odile et Jean Jaujay de France, en compagnie du couple régional, Bernadette et Innocent Mwamba, du couple de liaison, Emérence et Dieudonné Kasongo, tous deux de la R.D. Congo. L'histoire des équipes Notre-Dame remonte aux années 38-39 après la Première guerre mondiale avec la naissance

Archidiocèse de Brazzaville

Bientôt, le 35^e anniversaire de l'ordination épiscopale de Mgr Anatole Milandou

Dans une circulaire publiée le 9 août 2018, la Commission diocésaine d'organisation annonce que Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, célébrera le 35^e anniversaire de son ordination épiscopale, au cours d'une messe qu'il présidera, samedi 1^{er} septembre 2018, à 9h, à la Place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur. A cette occasion, l'archevêque de Brazzaville décernera des diplômes de «fidélité» aux couples chrétiens ayant totalisé cette année 35 ans de mariage religieux. D'ores et déjà, la Rédaction de La Semaine Africaine souhaite un joyeux anniversaire à l'archevêque de Brazzaville et aux couples récipiendaires.



de quatre premiers couples, à savoir: Madeleine et Gérard d'Heilly, Ginette et Michel Huet, Marie-Françoise et Frédéric de la Chapelle, Rozen et Pierre de

Montjamont, tous de nationalité française.

Pascal BIOZI KIMINOU

Un Dimanche en paroisse

Saint-Jean-Paul II
(Diocèse de Nkayi)

Les «signes» dans la vie du Christ

La communauté chrétienne de la paroisse Saint-Jean-Paul II de Nkayi s'est rassemblée dimanche 29 juillet 2018, 17^e dimanche du temps ordinaire, pour louer et savourer les merveilles du Seigneur. Au cours de la messe présidée par l'abbé Edouard Mougéné, curé, et animée par la chorale paroissiale Saint-Jean-Paul II, le célébrant a prononcé l'homélie dont nous publions quelques extraits.

«Aujourd'hui, Jésus donne à manger à tant de gens, et nous ne sommes surpris de voir, car il est quelqu'un de très généreux et aimable. Seulement, de cette foule venue auprès de lui, c'est le plus petit — un jeune garçon — qui répond positif et offre pour «Tous» ce qu'il a, en le mettant au service des Apôtres, du Christ, de l'Église «cinq pains d'orge et deux poissons» (Jn 6,9). Il donne à Jésus tout ce qu'il possède, les pains et les poissons, son Cœur et sa vie,



L'abbé Edouard Mougéné présidant la célébration eucharistique car il s'est laissé conquérir par l'attrait de Jésus. Bien-aimés! Généralement, l'amour s'ouvre dans le cœur humain au fur et à mesure quand on découvre l'attrait de l'autre, sa sympathie, sa bonté, l'intérêt commun, l'attention à l'autre. C'est le cas du jeune garçon, symbole de la modestie, de la dépendance, de l'humilité, de la pauvreté du cœur qui vient d'égaliser la toute puissante «providence divine». Il donne à Jésus tout ce qu'il possède

nément le jeune garçon et le faiseur du miracle. Ainsi, il est important aux jeunes de se redécouvrir comme des porteurs de Christ et ses faiseurs de miracles. Le miracle qu'il instruit aux jeunes de notre temps, c'est de se démarquer des «impedimenta» et de toutes les pulsions venimeuses qui les retiennent de faire avec bravoure le pas de l'Ascension de la bassesse du populaire.

«Aujourd'hui, disons-le haut et fort: Celui qui participe et communie au miracle de l'Eucharistie: ne peut plus se cacher lorsque la voix de l'amour lui demande de se frayer un chemin, de ne pas se cacher, hésiter ou refuser de répondre à la charité.»

«Seigneur Jésus! Toi qui connais les besoins de chacun, me voici; fais de moi qui suis porteur de tes biens, un véritable facteur de ta Divine providence. Et que par ta Grâce, je puisse collaborer au vice ou mal de l'égoïsme, l'avarice et la cupidité dans ce monde, ton Royaume. Amen.»

donc, supposé être son bien personnel. La question c'est: qu'espérait-il? Les éloges, la reconnaissance des autres? non: la plénitude de l'amour. C'est donc en donnant aux autres par amour que nous nous rapprochons du projet de Dieu, à savoir, la recherche du bien de son prochain, sans rien espérer en retour, même si c'est au prix d'un sacrifice personnel et de la folie d'amour pour Dieu...
... «Le Christ, c'est simulta-

La quasi paroisse démarre ses activités le 25 septembre 2012

La paroisse Saint-Jean-Paul II est la deuxième paroisse de la ville de Nkayi dans le département de la Bouenza. Elle est située à quelques encablures de la route nationale. Géographiquement, la paroisse Saint-Jean-Paul II est limitée au Nord par le marché Le village, au sud elle s'étend jusqu'au quartier L'Aquarium; à l'Est, elle s'étend jusqu'à Kayes de l'hôpital de Base de Nkayi et à l'Ouest par le poste de police de Kividi.

C'est le 25 septembre 2012 qu'a eu lieu, au cours d'une messe, le lancement officiel des activités de la quasi paroisse jadis bienheureux Jean-Paul II. Cette messe historique avait été animée par la chorale Saint-Esprit et la Schola populaire de la cathédrale Saint-Louis de Nkayi.

A cette époque, l'abbé Abel Duran NiENZE, économiste diocésain, est nommé premier administrateur et l'abbé Marc Matondo, vicaire. Au cours de la même année, un Conseil pastoral paroissial est installé avec comme premier modérateur (feu) Paul Marie Mbougou. Parmi les mouvements d'apostolat qui vont signer leur acte de naissance, il y a eu: la Légion de Marie, le Mbongui Abbé Raymond Mboko et la Schola populaire. Ne disposant d'aucune structure, les messes sont célébrées dans l'annexe du Dibundu Notre-Dame de Lourdes. C'est peu après que les travaux de l'actuelle case-chapelle vont débuter. L'abbé Marc Matondo jusqu'à vicaire, va succéder à l'abbé



Le presbytère et la chapelle Saint-Jean-Paul II en construction

Abel, nommé curé de la paroisse Christ-Roi de Komono, en 2013. Il aura comme vicaire l'abbé Benjamin Loukangala Ngouidi, d'heureuse mémoire. Le 24 avril 2014, le Pape François va canoniser le Pape Jean-Paul II

et cela entraîna la débaptisation de la quasi-paroisse bienheureux Jean-Paul II en paroisse Saint-Jean-Paul II. Après la mort du premier modérateur paroissial en février 2015, le 30 mai de la même année, M. Prosper Mas-

samba est élu nouveau modérateur de la paroisse. En juin 2015, Mme Clémence Niambi Loko, directrice de cabinet de l'épouse du chef d'Etat, de passage à Nkayi, fait don de 200 tôles ondulées, de tonnes de ciment et de vitres. Le 25 août 2015, l'abbé Jean-Benoît Mahougou devient administrateur paroissial. C'est finalement le 9 octobre 2016 que l'abbé Edouard Mougéné sera nommé curé. Et il aura l'abbé Benoît Mahougou pour vicaire et l'abbé Magloire Kibila comme diacre. De 2017 à 2018, l'équipe presbytérale de la paroisse Saint-Jean-Paul II sera composée de l'abbé Edouard Mougéné (curé), l'abbé Jean-Benoît Mahougou (vicaire), l'abbé Jacques Nkombo (diacre) et Chance Mbougou (stagiaire inter cycle).

Prosper Massamba, modérateur de la paroisse

«Nous n'avons pas d'eau dans la paroisse, nous n'avons pas de courant»

***Bonjour, vous occupez quel poste au sein de la paroisse Saint-Jean-Paul II?**

**Bonjour M. l'abbé, je suis monsieur Prosper Massamba, modérateur de la paroisse Saint-Jean-Paul II

***Depuis quelle année êtes-vous modérateur paroissial?**

**Je suis modérateur depuis mai 2015. J'ai succédé à Paul Marie Mbougou, d'heureuse mémoire.

***Comment est votre relation avec l'équipe presbytérale?**

** (Rire) La relation avec l'équipe presbytérale est très bonne, que ce soit dans la gestion des fidèles ou dans la gestion financière, la relation



est très bonne. Si nous gardons le même dynamisme, notre paroisse sera une référence.

***Quels sont les projets que vous tiennent à cœur?**

**Déjà le premier projet est la construction de la case-chapelle, nonobstant le fait que ce projet n'est pas arrivé à sa pleine réalisation. Nous avons aussi la construction du presbytère.

***Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans la gestion de la paroisse?**

**On a quelques problèmes de gestion du personnel, notamment avec les mouvements d'apostolat.

Abbé Edouard Mougéné, curé

La priorité est de construire le presbytère

***Pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs?**

**Je suis l'abbé Edouard Mougéné, prêtre du diocèse de Nkayi, curé de la paroisse Saint-Jean-Paul II

***Depuis quelle année vous-êtes curé de la paroisse Saint-Jean-Paul II?**

**Je suis curé de la paroisse Saint-Jean-Paul II depuis octobre 2016

***Quels ont été vos sentiments lorsque vous avez appris votre nomination?**

**En revenant des études, Mgr Daniel Mizonzo m'a proposé de prendre la cure des âmes dans cette jeune paroisse. J'ai accepté de bon cœur. D'autant plus que c'est une zone que je connais très bien depuis l'enfance. C'était donc une joie de revenir travailler avec les miens. En plus de cela, nous allons toujours là où le Seigneur nous envoie.

***Comment est définie la pastorale dans votre paroisse?**

**La paroisse Saint-Jean-Paul II est la deuxième paroisse de Nkayi. Ici nous avons les mêmes mouvements d'apostolat qu'à la cathédrale. La pastorale ici se passe très bien. Il y a une bonne collaboration entre les chrétiens et les prêtres. La pastorale se définit donc d'une manière positive.

***Quelle a été la composition de l'équipe presbytérale?**

**L'équipe presbytérale a été composée de l'abbé Edouard Mougéné, moi, qui vous parle; l'abbé Jean-Benoît Mahougou, vicaire; l'abbé Jacques Nkombo, diacre et qui vient d'être ordonné prêtre; Chance Mbougou, stagiaire inter cycle.

***Père, la paroisse Saint-Jean-Paul II est une paroisse en chantier, quels sont les projets que vous avez déjà réalisés et qu'est ce qui reste à faire?**

**Merci pour cette question que je considère comme une question de fond. Elle devrait définir notre pastorale ici, pas seulement proclamer la Parole (chose essentielle pour la vie de l'Eglise) mais aussi réaliser quelques projets. En arrivant dans cette paroisse, je l'ai trouvée vide, en dehors de la case chapelle qui nous permettait quand-même d'offrir le sacrifice du Christ. Nous étions obligés d'ériger une case chapelle digne de ce nom, qui malheureusement ne répond plus aujourd'hui par rapport à la population de notre circonscription ecclésiastique. A vrai dire, notre priorité est la construction du presbytère. En effet, l'équipe presbytérale se basant à Kayes, c'est-à-dire à plus de trois kilomètres de la paroisse, est un handicap réel pour une pastorale féconde. Nous sommes déjà au niveau de la charpente. Ce bâtiment sera un petit presbytère mais moderne, capable d'héberger au moins des agents pastoraux. Ce qui est vrai, c'est qu'il y a encore du travail. Nous sommes au niveau des ouvertures et là, je vous assure, nous sommes limités. A partir de cette rubrique, nous lançons un appel à la diaspora de Nkayi et à toutes les personnes de bonne volonté de nous venir en aide pour cet opus dei.

***Père, le diocèse de Nkayi est un diocèse rural, la Bouenza est considérée comme le grenier du Congo, est-ce que la paroisse a un champ de plantation?**

**De manière générale, la paroisse n'a pas un champ. Mais, personnellement vivant à Kayes à la grande Case, qui dans les années avenir sera l'évêché du diocèse de Nkayi, j'avais senti la nécessité de valoriser le lopin de terre qui s'y trouve. J'ai un champ de tubercules, d'arachides. Ta question est très pertinente du fait qu'elle est comme une puce que tu mets à l'oreille pour travailler cette terre de la Bouenza.

***Merci pour le temps accordé et que le Seigneur vous bénisse dans votre ministère**

**Merci l'abbé Daslin pour tout ce que tu fais, je bénis tous les lecteurs de La Semaine Africaine; une fois de plus merci.



Il y a des mouvements qui sont encore réticents, qui ne veulent pas encore rentrer totalement dans la dynamique de la construction de la paroisse. Mais, en tant que responsable, on continue à éduquer pour que les gens comprennent l'essentiel de l'œuvre que nous sommes en train de mener. En ce qui concerne les difficultés d'ordre matériel, nous n'avons pas d'eau dans la paroisse, nous n'avons pas de courant.

***Quelle est la composition du Conseil?**

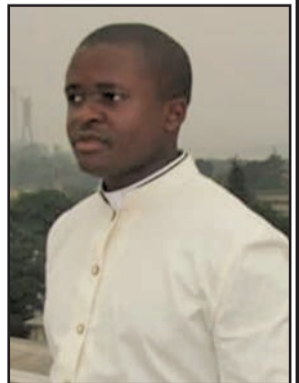
**Nous avons le curé, l'abbé Edouard, moi-même le modérateur, le modérateur adjoint: Jérôme Mananga, secrétaire générale: Michelle Likibi, secrétaire adjoint: Nkombo Mbougou, vice-président du Conseil pour les affaires économiques: Jacques Ngouma, gestionnaire: Henriette Milolo, secrétaire chargé à la liturgie: Jean Kissamou, secrétaire chargé à la catéchèse: Nestor Miamondama, et le secrétaire chargé à la Caritas: Marc Malossa, et nos deux conseillers: Camille

Dioufouka et Véronique Ndoulou.

***Quel est votre dernier mot?**

**Je lance un appel aux âmes sensibles, c'est-à-dire les donateurs, de tourner leurs regards vers la paroisse Saint-Jean-Paul II. Pour les fidèles de notre paroisse, qu'ils ne se fatiguent pas, notre paroisse est un grand chantier. Merci.

L'auteur



Abbé Daslin NGOUBILI, Diacne du Diocèse de Nkayi

Semaine mondiale de l'eau

Stockholm, capitale de l'or bleu

La capitale de la Suède abrite du 26 au 31 août 2018 la Semaine mondiale de l'eau. Experts, décideurs, innovateurs et professionnels dans différents secteurs des pays du monde y sont attendus pour échanger, susciter de nouvelles réflexions et développer des solutions aux défis inhérents à l'eau.

Organisée tous les ans depuis 1991 par le Stockholm international water institute, la Semaine mondiale de l'eau de Stockholm est devenue le point focal annuel des discussions et échanges sur les problèmes mondiaux concernant l'eau. Cette année, le rendez-vous est placé sur le thème: «L'eau, les écosystèmes et le développement humain». Parmi les participants à cette rencontre, la directrice générale de l'Unesco, Audrey Azoulay. Elle y sera du 29 au 30 août et assistera à la cérémonie de remise du 19^e Prix de l'eau de Stockholm, appelé autrement «Prix Nobel de l'eau». Un prix qui récompense annuellement depuis 1991, des femmes, des hommes ou des organisations ayant œuvré, par leur travail ou leurs contributions exceptionnelles, pour un monde plus durable en matière d'eau. La session de haut niveau dédiée à la construction d'un avenir résilient grâce à l'eau, à laquelle est conviée spécialement la directrice générale de l'UNESCO «portera notamment sur le bilan des pro-

grès réalisés dans le domaine de l'eau depuis l'adoption de l'Agenda 2030 pour le Développement durable et de l'Accord de Paris sur le climat. A cette occasion, la directrice générale rappellera le rôle de l'Unesco pour une meilleure gestion des ressources en eau grâce au Programme hydrologique international, au Programme mondial sur l'évaluation des ressources en eau et au travail de la Commission Océanographique intergouvernementale», renseigne le communiqué publié par l'UNESCO. Pour rappel, l'édition de La Semaine mondiale de l'eau 2017 avait pour ambition d'apporter des contributions à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier la cible 6.2 relative à la mise en place de services d'assainissement pérennes et efficaces. Selon les trois piliers du développement durable, des grands sujets constituent pour la communauté internationale d'importants défis. Il s'agit du pilier social concernant l'accessibilité de la réutilisation des eaux usées



La meilleure gestion des ressources en eau est de nos jours plus qu'une exigence

traitées, le renforcement des capacités pour une résilience des infrastructures, la création de nouvelles opportunités pour le développement social et humain; le pilier économique visant à rendre possible, d'ici à 2030, l'utilisation des eaux usées pour la fourniture d'eau potable, à inciter le financement par le secteur privé d'un assainissement durable et à susciter une approche plus locale de l'assainissement. Quant au troisième, le pilier environnemental, il est mis un accent sur l'augmentation des déchets liquides et solides liés au développement urbain dans le monde, lesquels constituent une opportunité.

Les eaux usées sont des ressources nouvelles et non des déchets dans un monde où l'économie circulaire doit se développer, selon les participants à ce grand forum. La réduction de la pollution et la réutilisation des eaux usées traitées nécessitent, toujours selon eux, des approches intégrant législation, économie et formation. Toutefois, pour l'Unicef, le monde n'est pas encore en voie d'atteindre l'ODD n° 6 garantissant l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurant une gestion durable des ressources en eau.

Viclaire MALONGA

Mutuelle catholique pour la solidarité chrétienne

L'an quinze célébré dans la ferveur de la première des vocations: le mariage

Il y a quinze ans, depuis que la Mutuelle catholique pour la solidarité chrétienne (MUCASOC) a été portée sur les fonts baptismaux, pour poursuivre le programme de Jésus-Christ: l'Amour. Sous le haut patronage de Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, les membres de cette Mutuelle ont célébré en différé le 11 août 2018, leurs 15 printemps au service de l'idéal chrétien, autour d'une eucharistie, en l'église Saint Jean-Apôtre de Kinsoundi, à Brazzaville. Un événement qui en a caché d'autres: la confirmation d'un membre et le mariage de trois couples, dont les maris et une des épouses sont membres de la Mutuelle.

L'église Saint-Jean Apôtre de Kinsoundi a connu une affluence inhabituelle ce onzième jour du mois d'août, pourtant jour ordinaire selon le calendrier liturgique. Les membres de la Mutuelle vêtus de leur belle tenue, des fidèles laïcs, des sympathisants et invités ont occupés pleinement l'église. Après les deux premières lectures et l'Evangile, l'homélie de l'abbé Sébastien Zoubakéla s'est focalisée sur la force de l'Amour de Dieu qui nous appelle à l'amour, la fraternité et la solidarité, trois vocables constitutifs de la devise de la Mutuelle. «Solidarité avec les plus faibles d'entre nous, avec les plus vulnérables en qui le Christ s'identifie en permanence. Il nous faut créer le paradis là où nous nous trouvons, en semant l'Amour et en acceptant de porter chacun sa croix, symbole absolu de l'Amour et de la Miséricorde... La vie est un tunnel et Jésus-Christ est Celui qui nous en montre le bout», a déclaré le prédicateur qui a ajouté: «15 ans d'existence sont non seulement

fête mais aussi halte, pour faire le bilan, voir la distance parcourue et reprendre des forces nouvelles pour être à même de relever des nouveaux défis.» Sur ces entrefaites, Mgr Anatole Milandou a confirmé l'un des mariés et donné la bénédiction nuptiale aux trois couples, en leur demandant de faire de leurs foyers des paradis, des oasis de paix et non des enfers, comme le constate de plus en plus. Le président de la MUCASOC, Joseph Manounou, mine très réjouie, a, au nom de tous les mutualistes, exprimé toute sa gratitude à Mgr Anatole Milandou, pour son attention toute particulière à leur égard. Il a exhorté les membres à aller au large en gardant allumées les lampes de la foi, comme ouvriers de la paix véritable, apôtres de l'unité, de l'amour et de la fraternité non seulement là où ils résident mais partout où leur présence est nécessaire. «Soyons plus solidaire des personnes démunies particulièrement des orphelins, des veuves, des veufs et de tous ceux



Un anniversaire sur fond de bénédictions nuptiales

qui dans les épreuves ont besoin d'Amour et de la Miséricorde de Dieu», a-t-il conclu. Le président de la MUCASOC a félicité également les couples qui ont reçu la bénédiction nuptiale. Il leur a souhaité bon vent et beaucoup de courage, en les priant de ne point trahir le serment prononcé devant Dieu et les hommes. De nombreux présents ont été remis à l'archevêque de Brazzaville, dont une soutane et une chasuble, en signe d'actions de grâce, tout comme des diplômes d'honneur à tous ceux qui ont soutenu et continuent à soutenir la MUCASOC. Très ému, Mgr Anatole Milandou a félicité la Mutuelle pour son organisation et sa gestion et surtout pour son courage à remplir l'exigence de l'Evangile qui consiste à s'occuper des pauvres. Créée le 10 août 2003 suite à certaines évidences constatées

avant, pendant et après les tristes et douloureux événements qu'a connu le Congo, entre autres, le manque de solidarité agissante et soutenue entre chrétiens de différents mouvements d'apostolat de l'église catholique et chrétiens des églises sœurs; le non développement d'une véritable culture de charité en milieu chrétien, la MUCASOC vise le développement de tout l'homme et de tous les hommes, l'entraide mutuelle entre ses membres. Elle appuie les initiatives de développement de l'Eglise locale de Brazzaville, œuvre pour une solidarité agissante entre les mutualistes et les personnes les plus démunies directement et/ou à travers les organisations caritatives, tout comme elle promeut toute activité de développement économique, sociale et culturelle.

V.M.

Coopération inter-villes

Le jumelage Brazzaville et Kinshasa a 30 ans

Les deux capitales les plus rapprochées au monde, Brazzaville et Kinshasa, se sont rapprochées encore plus en 1988, avec la signature de l'acte de jumelage entre les maires des deux villes d'alors: Jean-Jules Okabando et Konde Vila Kikanda; cela fait trente ans aujourd'hui. Et depuis beaucoup d'eau a coulé sous le pont, certains actes de ce jumelage ont été appliqués mais pas d'autres. Ses relations entre les deux villes ont aussi connu des hauts et des bas. Voici ce que rapportait La Semaine Africaine du 12 au 18 mai 1988 à ce sujet.



Konde Vila Kikanda



Jean-Jules Okabando

L'événement s'est produit en deux temps:

1)-Le 9 janvier 1988, Kinshasa, capitale de la République du Zaïre accueille les responsables municipaux de Brazzaville. Libre circulation des personnes et des biens, échanges culturels et autres nourrissent les conversations. Il faut mettre un terme aux moments de crise enregistrés de part et d'autre, décident le maire Jean Jules Okabando, de Brazzaville et le gouverneur Konde Vila Kikanda, de Kinshasa. Sous le regard d'un émissaire de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées (FMVJ). 2)-Les autorités municipales de Kinshasa se retrouvaient à Brazzaville, le 7 mai 1988. Pour la 2^e phase comme en sport. On exaltait la consanguinité depuis des années à une simple convention d'hospitalité, entre les deux peuples. «Ce jumelage, une prise de conscience de cette situation paradoxale et ridicule, permettra d'impulser nos relations restées trop longtemps figées», souhaite le gouverneur de Kinshasa. Et le maire de Brazzaville répondit: «C'est la concrétisation de la volonté politique des deux pays de raffermir leurs liens et d'humaniser leurs rapports.» Pour mieux sceller les liens qui unissent les deux pays, une avenue de Brazzaville portera le nom du Maréchal Mobutu Sese Seko et une de Kinshasa celui du Colonel Denis Sassou-Nguesso. Les noms des deux maires et gouverneur promoteurs de ce jumelage ne seront sans doute pas oubliés. Charité bien ordonnée... Pour le moment ce qui les préoccupait c'était de réussir le jumelage, c'est-à-dire éviter les incidents qui ont souvent provoqué «la fermeture intempestive» des frontières. La municipalité de Kinshasa promettait de s'informer journalièrement du fonctionnement des services de sécurité et des douanes au Beach Ngobila. C'était, pensait-on, la meilleure façon d'être pleinement au courant de ce qui se passerait. Avec son homologue de Brazzaville, le Gouverneur de Kinshasa était en communication directe avec Brazzaville puisqu'une ligne téléphonique spéciale devait être mise en place surtout pour cela. A Brazzaville, tout devait se dérouler également sous «surveillance» de la FMVJ, représentée par M. Guy Marti. La FMVJ a pour but principal de faire coopérer les populations «notamment par le moyen de ces jumelages de communes, par-dessus toutes les frontières géographiques et politiques, afin qu'elles prennent conscience de l'interdépendance des peuples et de la nécessité de défendre partout les droits de l'homme.» Mais trente ans après, les relations de coopération ont connu une traversée de désert notamment avec l'Opération dite «Mbata ya bakolo» qui a consisté à refouler aux frontières les ressortissants de la RD Congo non en règle dans le pays en 2014. Le premier protocole de jumelage entre les deux villes a été renouvelé le 30 août 2003 par le Maire Hugues Ngouelondélé et le Dr Da Nku Imbié. Outre cela, il existe un récent protocole de jumelage triangulaire entre Brazzaville, Kinshasa et Dakar signé le 27 mai 2015. De même, une Commission spéciale de coopération entre Brazzaville et Kinshasa (COSPECO) existe dans le cadre de la coopération entre les deux villes.

Alain-Patrick MASSAMBA

**Pour une analyse sereine:
La Semaine Africaine**

Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

Un nouveau siège pour la direction départementale du Kouilou et de Pointe-Noire

La direction départementale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) du Kouilou et de Pointe-Noire a désormais au nouveau siège. Celui-ci a été inauguré le mardi 21 août 2018. Au cours d'une cérémonie patronnée par le vice-Premier ministre, chargé de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat, du travail et de la sécurité sociale, Firmin Ayessa. C'était en présence d'Alexandre Honoré Paka et Paul Adam Dibouilou, respectivement préfets de Pointe-Noire et du Kouilou; Pierre Albert Victor Bayonne, maire de l'arrondissement 1 Lumumba, a représenté le député-maire de la ville océane congolaise, empêché. Evariste Ondongo, directeur général de la CNSS, les retraités, principaux bénéficiaires du projet, les agents et bien d'autres personnes ont également rehaussé de leur présence cette cérémonie.

Dans son allocution de circonstance, le maire du premier arrondissement de Pointe-Noire a loué les efforts du Président Denis Sassou-Nguesso, qui a fait de la sécurité sociale l'un de ses engagements majeurs dans son projet de société «La marche vers le développement».

Pour sa part, Evariste Ondongo a souligné qu'au Congo, les deux régimes de sécurité sociale redistribuent chaque année, environ 100 milliards de F.CFA. Et, dans de nombreux pays développés, les fonds de pensions contribuent de manière significative au financement des économies. «C'est donc à juste titre, il



Evariste Ondongo

convient de le reconnaître, que le chef de l'Etat, Son Excellence Denis Sassou-Nguesso, en a fait l'un de ses engagements majeurs, celui de restructurer la pro-



Le nouvel immeuble

tection sociale pour l'étendre, dans ses aspects de base, à l'ensemble de la population congolaise. C'est dans l'optique de cet engagement que la Caisse nationale de sécurité sociale a inscrit son action à travers certains axes tels que: l'organisation des campagnes d'extension de la protection sociale à toutes les couches socio-professionnelles au travers, entre autres, des actions de lutte contre le travail dissimulé; l'exécution

d'une politique vigoureuse de proximité matérialisée par la construction des directions départementales et agences. C'est dans le cadre de ce deuxième axe que s'inscrit la présente cérémonie qui consacre l'inauguration de l'immeuble devant désormais abriter la direction départementale de la CNSS du Kouilou et de Pointe-Noire», a-t-il poursuivi. Le Directeur général de la CNSS a aussi remercié le vice-premier ministre d'avoir

impulsé une dynamique qui permet à la CNSS, avec le concours de son conseil d'administration, de continuer à se moderniser, tout en assurant, à échéances régulières, le paiement des prestations sociales.

Parlant du nouvel ouvrage architectural, Evariste Ondongo a affirmé que celui-ci «traduit bien la volonté de la Direction générale de la CNSS d'assurer au mieux la gouvernance de cette institution et concrétiser ainsi la vision de Chef de l'Etat de moderniser la sécurité sociale de notre pays, malgré le contexte économique difficile.»

D'un coût global de 2 702 360 712 F. CFA financés entièrement sur fonds propres, le nouvel immeuble est érigé au centre-ville sur une superficie de 1.350 km², titre foncier n°1364. Le bâtiment, tout niveau compris, occupe une superficie de 2000m². Il comprend un bâtiment principal de type R+3; un local pour le transformateur électrique; un local pour le groupe électrogène; un local pour les toilettes destinées aux usagers, équipées des

rampes pour accueillir les personnes à mobilité réduite; deux parkings aménagés pour le personnel et les visiteurs; une station d'épuration des eaux usées.

Le bâtiment principal, quant à lui, comprend: un hall d'accueil équipé de postes téléviseurs, d'un système de gestion automatique des files d'attente; un bureau du directeur départemental; neuf bureaux des chefs de services; deux grandes salles d'accueil pour les contrôleurs et le service des prestations sociales, avec une capacité de 40 agents; huit bureaux pour les chefs de section; une salle de réunion et de formation; une salle d'archive; huit guichets d'accueil; une terrasse; un ascenseur; une salle serveur équipée d'un système automatique de protection anti-incendie; un centre de secours informatique; une vidéo-surveillance intérieur et extérieure; un pointeur biométrique; un système de protection anti-incendie; un réseau téléphonique.

Peu avant la coupure du ruban symbolique par le vice-Premier ministre, le public a assisté au rituel traditionnel Vili qui consiste à demander aux mânes la bénédiction et la protection du bâtiment, de nuit comme de jour.

Equateur Denis NGUIMBI





7 Raisons de se doter d'une solution Téléalarme

Bénéficiez d'une sécurité complète avec la Téléalarme **OBT**, en partenariat avec **Proteck**

Votre domicile est **supervisé** à distance 24h/24.

Système **dissuasif** avec panneau d'alerte.

Sirène de 110dB pour faire fuir les malfaiteurs.

Patrouille d'intervention en cas d'intrusion.

Si absent du domicile, réception de **SMS** en cas d'alerte.

Etre plus serein chez soi, en augmentant son niveau de **protection**.

Coût attractif.

 @OFIS.CG
  @OFIScg
  OFIS

Une marque **OFIS**

IT. Services. People. You trust.

PROCUREZ-VOUS LA TÉLÉALARME en contactant le 06 899 98 53

ANNONCE

Fondation Cardinal Emile Biayenda (FOCEB)

Nouvel arrivage de lunettes au Centre des Polios de Mougali (10 maisons), à Brazzaville

Réception: lundi, mercredi et vendredi

Heures: 9h30 à 13h30

Nos prix sont à la portée de toutes les bourses

Profitez-en!

A VENDRE

Parcelle bâtie, située à Loandjili, quartier Mbota-Raffinerie (Pointe-Noire), à moins de 200 mètres du gou-dron, superficie: 597m² avec titre foncier.

Contact: 05 663 79 91.

A VENDRE

Parcelle non bâtie, située sur la Route nationale n°2, Nkombo, arrondissement Djiri, superficie 723m².

Contact: 06 702 42 30

Confédération internationale des sociétés d'auteurs compositeurs (CISAC)

Maxime Foutou élu vice-président du Comité africain

La ville d'Abidjan, en Côte d'Ivoire, a abrité du 23 au 25 juillet, la réunion annuelle du Comité africain de la CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs compositeurs). A l'issue de cette rencontre, Maxime Foutou, directeur du Bureau congolais du droit d'auteur (BCDA), a été élu vice-président du Comité africain du CISAC. Le nouvel élu en dit davantage dans l'interview qu'il nous a accordée.

***Monsieur le directeur, tout d'abord, en deux mots, c'est quoi la CISAC?**

** C'est la Confédération internationale des sociétés d'auteurs compositeurs qui régit l'activité de protection, de promotion de la propriété littéraire artistique, en un mot, les droits d'auteur. Cette instance est subdivisée en régions. Chacune des régions a un bureau exécutif qui prend en charge la régulation, l'appui, l'assistance à toutes les sociétés de sa région. Et donc, ce bureau est chargé en quelque sorte de faire ce boulot dont les résultats doivent être remontés à la direction générale de la CISAC, dont le siège est à Neuilly-Sur-Seine, à Paris.

***Pouvez-vous maintenant nous parler de la rencontre d'Abidjan?**

** Nous nous sommes retrouvés pour faire le point de nos activités. C'est comme ça qu'une carte a été établie pour montrer les sociétés fréquentables de la zone Afrique, parmi lesquelles le BCDA est en bonne place. Parce que, simplement, en Afrique centrale, on est pratiquement le seul pays qui a encore la tête hors de l'eau dans ce domaine du droit d'auteur ou de la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins. C'est de cette façon qu'effectivement, le mandat qui était celui de l'ancien bureau exécutif étant arrivé à terme, on a dû renouveler les instances. Et je peux vous affirmer qu'aujourd'hui, le Congo peut être fier de sa société, parce que, simplement, depuis sa création en 1986, le BCDA entre pour la première fois au comité exécutif de la CISAC région Afrique, et de la plus belle manière, parce que nous occupons quand même le poste de vice-président. Etant donné qu'on alterne entre les Anglophones et les Francophones.

***Comment s'est déroulée cette élection?**

** L'Afrique est subdivisée en six sous-régions: l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale, l'Afrique australe et l'Océan indien. Les premières élections se font d'abord par sous-région. En Afrique centrale, on n'a pas eu trop de mal, parce qu'on est la seule société en odeur de sainteté avec la CISAC, aux côtés du Cameroun dont l'une des sociétés n'a pas encore l'agrément de son pays pour exercer comme tel. Donc, à ce

titre, on a été d'abord élu au niveau Afrique Centrale, et le collègue des six représentants d'Afrique centrale élit à son tour le président, suivant qu'il est Francophone, le vice-président doit être Anglophone, et vice-versa ; deux rapporteurs et deux membres. Donc, votre humble serviteur occupe la vice-présidence, on siège pour la première fois au sein de cette instance et je crois que le Congo peut être fier de sa structure (...). Je me permets de vous rappeler que quelques soucis dans le fonctionnement du BCDA avaient fait que pendant quelques années, la SACEM avait rompu les relations avec nous. A notre arrivée à la tête du BCDA en 2010, nous avons pris langue avec les autorités de cette société et les ponts ont été rétablis en 2013. Mais, il y a quelques mois, on a eu encore d'autres soucis, il y a même un article de notre accord de réciprocité qui venait d'être revisité, notamment celui lié à l'exclusivité. Mais, bon an mal an, tout se passe plutôt bien. Et tous ces problèmes couplés ont fait que nous ayons aussi des difficultés avec la CISAC. Mais avec tout le travail qui vient d'être fait, depuis trois, quatre mois, nous sommes redevenus fréquentables. C'est pour cela que vous voyez que le BCDA figure sur la carte de la région Afrique de la CISAC. Et donc, je pense que désormais, on a les coudées franches, non seulement pour le BCDA, parce qu'il y a d'autres avantages qui pointent à l'horizon, c'est-à-dire que nous pouvons obtenir en termes de formations, mais aussi en termes d'accompagnement logistique, ce que la CISAC a l'habitude de faire pour des sociétés qui sont en règle avec les fonctionnements tels qu'elle les a établis sur les règles professionnelles, les produits et charges et toutes les autres prestations qui reviennent de ces structures.

***Quels sont vos sentiments personnels, après cette élection?**

** Je crois que pour les artistes membres du BCDA, les créateurs en général membres du BCDA, c'est une grande victoire. Parce qu'elle est à trois niveaux. Un: rétablir les ponts, c'est fait. La suspension qui pesait sur le BCDA est levée désormais. Deux: nous entrons pour la première fois depuis la création du BCDA au Comité exécutif. Mais non seulement nous rentrons au Comité



Maxime Foutou

exécutif, nous allons aussi au bureau, où nous occupons la vice-présidence. Et donc, désormais, on pourrait de temps en temps tirer la couverture de notre côté, parce que quelques avantages qui sont souvent octroyés çà et là par la CISAC, nous aurons l'œil dessus, pour que, comme on aime à dire, charité bien ordonnée commence par soi-même. Donc, je crois qu'il y aura beaucoup d'autres choses qui vont faire en sorte que le BCDA continue à se moderniser et que tel que les autorités nous ont instruits, nous pensons que hier, on se plaignait d'un certain nombre de choses peut-être pour que l'on revienne sur les griefs qui sont çà et là évoqués, sur le fait que les montants soient encore faibles pour l'instant. Mais je vais vous dire à ce niveau que déjà l'effort qui a été fait à partir de 2010 est considérable. Avant 2010, le BCDA ne payait que les listes qui nous venaient de la SACEM. On ne faisait pas la répartition locale. Mais à cause de la situation qu'on avait trouvée-là et en attendant de rétablir les ponts avec la SACEM, nous avons institué ce que nous appelons la répartition locale. Donc, aujourd'hui, on a comme deux listes qui sont payées, dont l'une nous vient de la SACEM et l'autre est faite localement.

Pour pallier quelques difficultés qui avaient été dénoncées à l'époque, comme quoi, les artistes venaient et on leur disait qu'ils n'avaient rien, même

quand ils avaient de l'argent, nous avons entrepris d'afficher les listes désormais. De sorte que quand un membre du BCDA qui a des droits arrive, déjà, dès l'entrée du bureau, il voit son nom, même si le montant n'est pas affiché, à ce moment-là, il n'y a plus moyen de lui dire qu'il n'y a rien. Et donc, ce sont des réformes que nous sommes en train d'apporter et on va continuer de les apporter. Vous nous direz que les artistes continuent de se plaindre, ce n'est pas une situation propre au BCDA. Toutes les structures de droit d'auteur à travers l'Afrique connaissent les mêmes problèmes, parce que comme je vous disais tantôt, on ne peut pas se comparer par exemple à la SACEM qui a presque deux cents ans d'existence, parce que elle a été créée en 1851. Donc, vous voyez bien que nous sommes en train de faire des efforts et j'ai bon espoir que dans quelques mois, le bout du tunnel sera à notre portée. Et que les réformes, si elles continuent, il est probable que les montants décriés aujourd'hui pourront peut-être passer du simple au double ou au triple. Parce que nous sommes en train d'élargir notre assiette de perception. Nous avons réussi à rétablir le recouvrement dans les transports en commun en 2010. Nous sommes en train d'étudier la possibilité sur les téléchargements effectués çà et là, regarder comment recycler ceux qui font les téléchargements illégaux à la cité, les faire migrer de l'informel au formel, pour qu'effectivement, les droits des artistes soient mieux respectés et que quand ils ont perçu pour telle format ou pour telle utilisation, ou mode d'utilisation, qu'ils aient aussi sur les autres modes d'utilisation un peu d'argent qui entre et ces petits pas additionnés feront un grand pas qui fera que, si aujourd'hui, ils ont perçu dix mille, peut-être qu'ils perçoivent 100 000 demain, et on a bon espoir que ça va se faire.

**Propos recueillis par
Véran Carrhol
YANGA**

Tarifs d'abonnement

Congo		Autres pays d'Afrique	
6 mois		182 Euros	
Retrait sur place:	15.600	96 Euros	
Expédié:	23.400	192 Euros	
1 an		Europe	
Retrait sur place:	31.200	96 Euros	
Expédié:	46.800	192 Euros	
		Amérique-Asie	
		100 Euros	
		200 Euros	

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

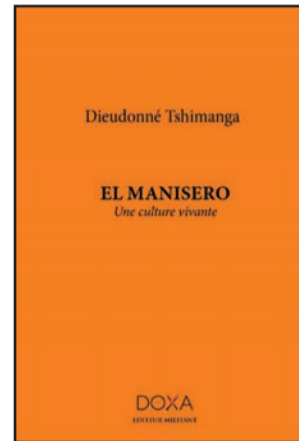
Cultures et Diaspora

«El Manisero» de Dieudonné Tshimanga et ses déclinaisons africaines

Sur un style digne des franchises universitaires, dans «El Manisero», Dieudonné Tshimanga réfléchit sur un objet culturel, très caractéristique de la créativité et la vivacité des civilisations: la chanson. «Fait littéraire», «El Manisero», cette prose lyrique assez mythique et rythmique, partie



Dieudonné Tshimanga



Couverture du livre

des Amériques –et dont l'appropriation sur le continent africain est sans conteste - est au centre de la progression textuelle de Tshimanga, dans une double approche de déconstruction-reconstruction analytique, de lecture facile et captivante!

Cet essai de 45 pages, publié à la DOXA Editeur Militant (Paris 2018), préfacé par le Professeur Mukala Kadima-Nzujii, traite de la chanson comme objet de recherche et évoque en filigrane les thématiques aussi transversales que celle du genre en tant que rapports femme-homme, celle du dialogue culturel à travers l'appropriation des créations artistiques, celle des langues à travers la stylistique, etc. Bref, l'auteur signe de «la dynamique des identités», des passerelles culturelles, enrichies par une bibliographie éclectique et des rencontres avec des chercheurs affirmés en Civilisations Africaines et Linguistique.

La version originelle d'El Manisero, 1928 (le vendeur d'arachides) du Cubain Moises Simmons y est comparée aux adaptations/appropriations des Congolais de Brazzaville, tels Sébas Enemen (Pesa munu nguba) et Clotaire Kimbolo, dit Douley (Ntonkama 60). Dans ces trois créations artistiques, l'auteur relève «l'effet soporifique des arachides» comme élément d'homogénéité; cependant, il en souligne l'hétérogénéité dans le style narratif, décelant un «Je écartèle» dans la version de 1928, une «quête insistante du Je» chez Sébas Enemen, et enfin un «Je conquérant et dominateur» chez Clotaire Kimbolo, qu'il dédouane d'ailleurs subtilement avec l'argumentaire de la combinaison «satire et romantisme» dans la composition de ce dernier. Mais l'on pourrait légitimement se demander, si l'usage indifférencié de «grain d'arachide» qui ne se mute en «graine d'arachide» que vers la fin du livre, n'est pas un parti pris inconscient de l'auteur, pour la primauté du masculin sur le féminin?

Spécialiste, entre autres, de Littératures et Civilisations Africaines, Dieudonné Tshimanga Tshimbayi qui a déjà publié les Aphorismes dans la chanson congolaise de variétés (FESPAM-L'Harmattan, 2004).

De son essai «El Manisero», il prend prétexte pour exposer sur certains agrégats de l'aire culturelle Kongo qu'il connaît, en rapport avec la perception de la sexualité, du charme, de la fécondité, des rites de passage, de l'art culinaire, et plus largement du dialogue des cultures à travers cet adjuvant sociétal qu'est l'arachide, en concluant: «Les arachides contribuent sans nul doute à l'élan fusionnel de corps et d'esprit entre l'Afrique et la Diaspora.»

Bruno Bilombo
CultuEchanges

Football/ Championnat de Ligue 1 L'AC Léopards en perte de vitesse



Béni Makouana aux prises avec un défenseur de V Club Mokanda (Ph. Rogalvy)

Six matchs sur huit ont agrémenté la vingt-cinquième journée. Les deux autres sont reportés. Rien de nouveau sous le firmament en tête du classement, mais l'AC Léopards a encore été accroché, cette fois-ci à Brazzaville.

Le leader, l'AS Otohô, a encore glané trois points devant FC Kondzo, à l'issue d'un match ouvert de bout en bout disputé samedi 25 août au Stade Massamba-Débat. Un match abordé à cent à l'heure puisqu'au bout de neuf minutes de jeu seulement, les filets ont tremblé trois fois, dont un but marqué contre son camp par un défenseur de Kondzo. La mi-temps est intervenue sur le score de 1-2, en faveur de l'AS Otohô.

Le jeu relancé en deuxième mi-temps, le public a tourné longtemps les pouces. Il a été réveillé dans les dernières minutes par le but de Kanté Mandalé qui a offert, du coup, une marge sécurisante aux vi-

siteurs qui l'ont finalement emporté par 3-1. On le voit, l'AS Otohô n'a pas renoncé à son cavalier seul, du moins pour l'instant.

Il faut signaler, en passant, le match nul (1-1) entre JSP et AS Cheminots, en lever de rideau. Un match terne.

Par contre, dimanche 26 août, sur la même pelouse, le suspense a enveloppé longtemps le match Inter Club-AC Léopards. Menés à la 42e minute de jeu, les Fauves du Niari étaient au bord du précipice, les militaires s'étant offert un penalty. Sauvés par leur gardien de but qui a repoussé la frappe, ils ont fini par égaliser par Kabangu Tsoulé et obtenir le point du match nul au coup de sifflet final: 1-1.

Il restait les Diables-Noirs face au V.Club Mokanda. On dit d'eux qu'ils boiraient la mer avec ses poissons. Ils ont soif de victoires et de points. Cependant la résistance du V.Club Mokanda a failli les faire vaciller. Pour n'avoir de

répét qu'à la 44e minute de jeu, lorsque Béni Makouana s'est jeté sur le ballon pour en couper la trajectoire et prendre en défaut le portier ponténégrin: 1-0. Score inchangé à la mi-temps.

La deuxième période a rapidement tiré les Diables-Noirs de la débrouillardise. Et ils étaient là, comme à la 47e minute de jeu, Lorry Nkolo ayant prolongé dans les filets le ballon transmis par Dalvidi Ondzani: 2-0. Dix-neuf minutes plus tard, Eric Kanza donnait le coup de grâce aux Ponténégrins: 3-0.

Jean ZENGABIO

Résultats: JSP-AS Cheminots (1-1), FC Kondzo-AS Otohô (1-3), Inter Club-AC Léopards (1-1), iables-Noirs-V.Club Mokanda (3-0), JST-Etoile du Congo (1-0), Patronage Sainte-Anne-Tongo FC (1-0).

Matchs reportés: Nico-Nicoyé-CARA et La Mancha-SMO.

Marche sportive

Naissance d'un club à Gambouissi

La liste des clubs de marche du département de Pointe-Noire vient de s'allonger avec la naissance du Club de marche de Gambouissi. Ce nouveau club est reconnu par le ministère des Sports et de l'éducation physique. Samedi 21 juillet 2019, les jeunes de la zone Gabouissi du quartier Mongo-Kamba, situé dans l'arrondissement 5 Mongo-Mpoukou, se sont réunis dans une salle de l'école privée Nkoua La Patience, afin d'officialiser la création d'un club exclusivement sportif et philanthropique dénommé: Club de marche de Gabouissi (CMG). Le but est de «renforcer les liens de fraternité, d'amitié et de cohésion pour une solidarité agissante.»

Le club, apolitique, a, entre autres activités: marche chaque dimanche matin comme moyen de préserver la santé; vulgarisation de l'esprit de fraternité et de cohésion dans le quartier; assistance équitable de tous les cas éventuels des membres. L'adhésion, sans distinction de sexe, est libre et volontaire. L'emblème du club est composé de plusieurs personnes qui marchent. Sa devise est: le sport nous unis.



Le club de marche de Gambouissi

En perspective: un déplacement à Dolisie (département du Niari), le 31 août prochain pour un échange d'expérience avec les clubs de la localité ou deux marches sont prévues, notamment le samedi 1er et le dimanche 2 septembre.

Equateur Denis NGUIMBI

Bureau exécutif : Président d'honneur : Raven Borekambi ; président actif chargé de l'organisation : Jean Serge Cham-

bou Tabouret; secrétaire général: Equateur Denis Nguimbi; secrétaire chargé de la communication: Côme Nguéle-Nzinga; trésorier général: Franck Oyou; secrétaire chargé aux affaires sociales et extérieures: Ghislain Mbouta; directeur de sports: Christian Kombo. Commission de contrôle et d'évaluation: Président: Serge Alain Ngouayeke Bakekolo; vice-président: Hermann Pierre Bimbenet Manot; secrétaire: Jean Paul Niambi; membres: Jean Anicet M'Bou; Odilon Mouamba-Nzembe

Commission électorale de la FECOFOOT

A pas comptés vers l'assemblée générale électorale

A un mois du jour J, les membres de la commission électorale de la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) étaient tour à tour les hôtes du directeur général des Sports, Merlin Brice Lépébé, vendredi 24 août, et du bureau exécutif du Comité national olympique et sportif congolais (CNOSC), lundi 27 août 2018. Pour évoquer les détails d'ordre organisationnel relatifs aux élections à venir.

Il s'est agi d'informer la tutelle de la FECOFOOT sur l'évolution des préparatifs de la prochaine assemblée générale qui élira le nouveau Comité exécutif. Didier Potard Mohoussa, président de la Commission électorale témoigne de l'importance de la première visite: «Les statuts et le code électoral nous obligent à communiquer. Nous devons communiquer avec la tutelle même si la commission électorale dépend de la Fédération congolaise de football qui est une association dont les textes ne demandent pas les injonctions de quiconque.



Didier Potard Mohoussa (au milieu)

Mais la modestie nous oblige à venir prendre la température du département auprès du directeur général des Sports.» Il n'y a donc pas de nuage entre la tutelle ministérielle et la commission électorale contrairement à ce que certains pourraient imaginer ou penser. Mais, les membres de la commission électorale étaient allés, aussi, présenter officiellement leurs documents de travail, leur

planning et toutes les décisions prises depuis leur entrée en fonction.

Les élections de cette année font l'objet de toutes les attentions. Elles auront lieu le 25 septembre 2018. Les noms des candidats qui seront sur la ligne de départ seront publiés, officiellement, mardi 28 août 2018.

G.-S.M.

Nécrologie

L'adieu au "Docteur" Nkeoua

Un accident vasculaire cérébral (AVC) a emporté Guy-Armand Nkeoua, dit "Docteur Nkeoua", mardi 7 août 2018 à Pointe-Noire. L'ancien international congolais de football avait 57 ans. Il a été inhumé mercredi 22 août au cimetière Ma Campagne, à Brazzaville.

Un hommage mérité lui a été rendu par la famille sportive venue nombreuse à la résidence Okoumou, à Ouenzé. La dépouille mortelle a été exposée, ensuite, au domicile familial sis au quartier Nkombo, avant de s'ébranler au cimetière.

D'anciens dirigeants, entraîneurs et coéquipiers n'ont pas été avares en témoignages.

Tous sont unanimes: Guy-Armand Nkeoua fut un excellent footballeur, un garçon travailleur, discipliné et humble. Il était aussi synonyme de calme et de fair-play. Ballon au pied il savait justifier son surnom de Docteur. Et avec ses coéquipiers, il a glané des titres nationaux (avec CARA et Inter Club), collectionné des convocations en équipe nationale et participé à plusieurs compétitions internationales. En voici des extraits:

*Maxime Ambou-Liéle (ancien international et capitaine de CARA): «J'ai principalement reçu leur génération: Ngapy, Owomat, feu Ngakosso «Tout bouge», Kouvouama «Nice», etc. Nkeoua a brillé par son esprit d'ensemble. Sur le terrain, il avait le dribble facile et a marqué nos plus beaux buts en tant que défenseur.»

*Simplice Owomat (ancien capitaine des Diables-Rouges et du CARA): «C'est une partie de ma jeunesse qui s'efface. Nous avions commencé tout petit au mwana-foot, puis au sein de l'équipe Juniors du CARA, dans l'équipe-première, enfin en équipe nationale. Nous étions comme des jumeaux et on s'entendait comme larrons en foire. Je suis triste et demande au Bon Dieu de l'accueillir!»

*Angélique Abemane (Quadruple championne d'Afrique de handball, CARA): «Il faisait tout pour le CARA et l'équipe nationale. Il nous sera difficile d'avoir aussitôt un footballeur de sa trempe.»

*Félix Mbemba "Lobilo" (Ancien international, Etoile du Congo): «Je l'ai connu lorsqu'il jouait à Polytechnique, au mwana-foot à Poto-Poto. Moi, j'étais dans Club Patro de Ouenzé. Nkeoua était un grand joueur; très humble, il respectait les anciens.»

*Gaston Nganga-Mouivi (Ancien international, ancien champion d'Afrique des clubs, CARA): «Les moments que nous partageons sont très douloureux. Nkeoua est arrivé au CARA au moment où nous sortions. On m'appelait Ministre de la défense et lui Docteur. Il était serviable, discipliné, travailleur et toujours à l'écoute des autres.»

*Rivet Malonga Bantsimba (Ancien capitaine général du CARA): «Son décès est une grande perte pour le CARA et pour la nation. C'est dommage et regrettable qu'à l'étape actuelle



Guy-Armand Nkeoua

nous ne soyons pas assistés par un dirigeant de la fédération et du ministère des sports. J'en suis désolé et pourtant Nkeoua a servi la nation»

*Coach Marie-Joseph Madienguela "Madis": «Ce fut un garçon très taciturne mais très assidu. Il aimait le travail mais n'était pas trop engagé dans le travail physique. Il avait du potentiel, techniquement et tactiquement. Latéral droit, il était très efficace offensivement et défensivement. Parti en France pour des soins, il avait laissé échapper un contrat parce que revenu, parce qu'il aimait tant son pays.»

*Alain-Roger Fouka (Président section football CARA): «Pour nous, Nkeoua était le meilleur de sa génération, à tel point qu'il a joué pratiquement à tous les postes. Milieu offensif, on l'a transformé en libéro et après il a excellé comme latéral droit. Il maniait le ballon et jouait pratiquement à la perfection. Voilà pourquoi on l'appelait "Docteur".»

Alain-Patrick MASSAMBA

Département du Kouilou

Inauguration du nouveau musée Mâ Loango à Diosso, un don de Total E&P Congo

Le Musée Mâ Loango de Diosso, dans le Département du Kouilou, est dorénavant logé dans un nouvel édifice. Il s'agit d'un complexe immobilier, don de la société Total E&P Congo, qui a été inauguré le 23 août 2018, sous l'autorité combinée des Ministres Jean-Marc Thystère Tchicaya et Dieudonné Moyongo, respectivement en charge des Hydrocarbures, et de la Culture et des arts, avec M. Martin Deffontaines, le nouveau Directeur général de Total E&P Congo, country Manager de Total au Congo.

Espace abritant une collection d'objets historiques, témoin de vieilles traditions et de savoir-faire, le Musée Mâ Loango de Diosso, créé le 10 avril 1982, était jusque-là situé dans l'ancien palais du Roi de Loango, un bâtiment vétuste construit en 1952 en l'honneur de sa majesté Moé-Poaty III. Actuellement, il est quasiment en ruine. Heureusement, ce lieu de conservation des vestiges d'une partie de l'histoire du Congo (puis du Congo) et de transmission des connaissances ancestrales aux nouvelles générations a été sauvé de justesse, grâce à Total E&P Congo. La société pétrolière a accepté d'accompagner l'Etat congolais dans la conservation de ce patrimoine culturel, en finançant la construction du nouveau Musée Mâ Loango, à travers une convention de partenariat signée en novembre 2014 avec le Ministère des Hydrocarbures et le Ministère de la Culture et des arts. Le nouveau Musée Mâ Loango est un complexe de six bâtiments d'une architecture tout à fait dédiée. Il est composé de deux

bâtiments administratifs, un bâtiment d'artisanat, un logement du conservateur et un bâtiment pour les spectacles. En plus de la construction des édifices, environ 300 objets d'art ont pu être inventoriés et conservés dans des mobiliers appropriés. On



Jean-Marc Thystère Tchicaya, Martin Deffontaines et Dieudonné Moyongo devant la plaque commémorative

peut y trouver des effets personnels des Mâ Loango, ou encore des documents sur la traite négrière. Ainsi, comme pour compléter le projet, Total E&P Congo a aussi entrepris le réaménagement de la route des esclaves appelée encore "piste des



Un des six bâtiments identiques du Musée

caravanes", et la construction d'une réplique de la stèle symbolisant le site de rassemblement des esclaves au lieu-dit de l'embarcadère, sur la baie

d'esclaves d'Afrique centrale. Entendu que le Royaume de Loango a fourni à lui seul environ 35% des 15 millions d'Africains ayant subi l'esclavage. «Contribuer à la remémoration de l'histoire tragique de la traite des esclaves, en aménageant cette route, permettra à la population de ne pas oublier une partie de l'histoire. C'est l'occasion de mettre en exergue la mémoire douloureuse de l'esclavage, d'attirer l'attention sur ses conséquences et d'inviter à la réflexion sur un meilleur vivre ensemble», a déclaré M. Martin Deffontaines. Et d'ajouter: «Mon souhait est que le temps ne puisse plus effacer l'histoire, mais qu'il y ait en ce lieu et pour toujours la commémoration de ce que fut la route des esclaves». Total E&P Congo s'est investi à la construction de ce Musée, parce que c'est un trésor culturel à partager, et qu'il est important de le valoriser. C'est une œuvre dont la portée historique, culturelle et éducative pour les générations actuelles et à venir sera, je l'es-

père, appréciée à sa juste valeur, a dit M. Martin Deffontaines, le D.G. de Total E&P Congo. L'ensemble des travaux sur le musée, la construction de la stèle et l'aménagement de la piste a coûté environ 500 millions de frs CFA.

Il s'agit là d'un important investissement que Dieudonné Moyongo, Ministre de la Culture et des arts, a apprécié à sa juste valeur, en adressant des éloges reconnaissants à la société Total E&P Congo qui a gratifié le Ministère de la Culture de ce musée moderne. «Il est construit aux normes architecturales prescrites en matière de conservation et collection muséale... Il nous permettra d'être en contact vivant avec les objets



Dévoilement de la stèle aux esclaves

d'une civilisation qui a connu son âge de gloire entre le 16^e et le 18^e siècle. Ce site deviendra, j'en suis convaincu, une destination majeure du tourisme culturel. L'homme ne vit pas seulement que de pain, a dit un sage; tous ceux qui sont avides d'aliments intellectuels et culturels en trouveront à profusion dans ce musée», a déclaré le Ministre Moyongo, dans son allocution de circonstance.

Et, profitant de cette tribune, le Ministre de la Culture et des arts a dit qu'à l'heure où l'on parle de plus en plus des biens culturels africains détenus en Occident depuis la période coloniale, un retour des objets culturels du Congo disséminés partout en Europe serait la bienvenue dans ce musée.

Le musée Mâ Loango est là, dans ses nouveaux bâtiments, il reste cependant à assurer son animation par des expositions permanentes d'objets d'art. Ici, le conservateur n'a pas caché son inquiétude. «Un bâtiment d'artisanat est prévu ici, mais hélas, il n'y a plus de vannier, plus de forgeron, plus de tisserand. Bref, plus un seul professionnel des métiers de l'artisanat à Diosso. Quels souvenirs les touristes pourront-ils emporter après avoir visité le musée?», se demande Joseph Kimfoko Madoungou, le conservateur.

Après l'inauguration du musée Mâ Loango de Diosso, le Ministre de la Culture est allé dévoiler la nouvelle stèle érigée sur le site de l'embarcadère en mémoire de la déportation des esclaves à Loango. Les cérémonies d'inauguration du musée et du dévoilement de la stèle ont été ponctuées par des rites traditionnels vili, animés par les sages du royaume de Loango.

Maitre Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA
Notaire

55, rue Lénine, 2^e étage de l'immeuble situé en face de l'Hôtel le PATERNEL II, (Croisement entre la rue Lénine et l'avenue de la Paix), Mougali, Brazzaville, République du Congo
Tél.: 05.717.83.45/06.624.43.07/01.624.43.07/ E-mail: aymarbadika@yahoo.fr/ aymarbadika@gmail.com

ANNONCE LEGALE

PRODIPHARM INTERNATIONAL CONGO

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de un million (1.000.000) de Francs CFA
Siège social: 39, rue Bandas, arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo
RCCM: CG-BZV-01-2018-B13-00015

CONSTITUTION

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 13 avril 2018, reçu par Maître Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la Recette de l'enregistrement des domaines et du timbre de Poto-Poto, Brazzaville, le 13 avril 2018, sous Folio 070/4 Numéro 0746, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à responsabilité limitée unipersonnelle;
Objet: la société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:
• La promotion des produits pharmaceutiques;
• L'achat, la vente et la fourniture des réactifs de laboratoire;
• L'achat, la vente et la fourniture du matériel médical;
• La formation des délégués médicaux;
• L'import-export;
• La prestation de services dans les domaines ci-dessus cités;

Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers, y compris la création de toutes sociétés filiales ou non, la prise d'intérêt dans toutes affaires similaires, sociétés créées ou à créer, la participation, la gérance et toutes autres activités susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement;

Dénomination: la société a pour dénomination: PRODIPHARM INTERNATIONAL CONGO;

Durée: la durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre de commerce et du crédit mobilier, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée;
Siège social: le siège social est fixé: 39, rue Bandas, arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo;
Capital social: le capital social est fixé à la somme de un million (1.000.000) Francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10.000) Francs CFA chacune, numérotées de 01 à 100, entièrement souscrites et libérées, attribuées à l'associé unique, tel qu'il ressort de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social reçue le 13 avril 2018 par Maître Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA;
Gérance: aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 13 mars 2018, Monsieur NGUEMO Anatole, associé unique, a été nommé en qualité de gérant de la société PRODIPHARM INTERNATIONAL CONGO, pour une durée indéterminée;

Dépôt légal a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville;

Immatriculation: la société PRODIPHARM INTERNATIONAL CONGO a été immatriculée au Registre du commerce et du crédit mobilier de Brazzaville le 26 avril 2018, sous le numéro CG-BZV-01-2018-B13-00015.

Pour insertion légale,

Maitre Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA

REMERCIEMENTS

A l'occasion du 45^e jour après le rappel à Dieu de l'âme de sa chère épouse, Madame MOUNDELE-NGOLLO née OBONDO Godélive, Le Général Benoît MOUNDELE-NGOLLO, Mouandzola Pama, remercie sincèrement:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat et son épouse, la première Dame, Madame Antoinette SAS-SOU-NGUESSO;
- le Président du Sénat, secrétaire général du Parti Congolais du Travail;

- les membres d'honneur du Parti Congolais du Travail;
- le Roi Makoko et tous les notables chefs coutumiers;
- les Frères d'Armes;
- les parents, amis et connaissances;
Pour le soutien très remarquable, l'assistance morale, physique et financière dont ils ont fait montre lors du décès de sa chère épouse survenu à Brazzaville, le 14 juillet 2018. Il rappelle, en outre, à toute cette grande famille, que ce 45^e jour sera commémoré ce 29 août 2018 dans la piété et en continuant à recommander à DIEU, le Tout-Puissant, l'âme



de sa chère épouse pour un repos éternel à travers des messes d'Actions de grâce qui seront dites dans certaines paroisses connues du couple.

1^{ere} PME Congolaise de Livraison Express depuis 1992.

G'BOX SERVICES
Une Nouvelle équipe qui vous offre :

- + De Dynamisme
- + De Professionnalisme
- + De Réactivité
- + De Sécurité
- + De Satisfaction clients

NOS METIERS

- ✓ Livraisons Express Nationales
- ✓ Livraisons Express Internationales
- ✓ Fret Aérien
- ✓ Fret Routier
- ✓ Fret Maritime
- ✓ E-Commerce

NOTRE FORCE, NOTRE RÉSEAU
+ De 14 agences dans tout le territoire national

NEW FORMULA POWERED BY SAP Business One

Service Clients :
Direction générale Brazzaville : Centre ville en face de la mairie centrale.
Agence Pointe noire : Centre ville Rond point kassai en face du Centre Culturel Français.
Contact: 2017@gxininternational.net • www.gxininternational.net
(+242) 05 550 10 73 • (+242) 05 301 02 38

Nos Partenaires: UPS, WCA, etc.

A propos de certains cercueils: je m'interroge

Mon interrogation naît d'un constat, lequel suscite une réflexion! Réflexion pour les familles congolaises, pour les autorités administratives, culturelles et religieuses. Un fait de société? Une pratique qui veut s'enraciner chez nous? Que faisons-nous de nos valeurs et de nos cultures riches de par leur diversité? Les autorités administratives et municipales ont-elles quelque chose à dire à ce sujet? Le ministère de la Culture doit-il rester indifférent vis-à-vis de cette pratique qui risque de prendre corps dans notre culture congolaise? Et l'Eglise, n'a-t-elle rien à dire pour éclairer et aider les familles dans les choix raisonnables qu'elles doivent opérer? Voilà autant d'interrogations qui m'habitent dans un Congo que nous sommes, tous, appelés à construire. Les formes et les fantaisies des cercueils interrogent.

Je suis Congolais et Prêtre. De par mon éducation civique et religieuse, je ne me retrouve pas comme citoyen congolais, et ne reconnais pas en face de certains chemins tortueux que prennent certaines familles pour l'organisation des funérailles. Il y a de l'abus dans l'organisation et la tenue des funérailles actuellement au Congo : les attitudes, les cotisations, les tenues vestimentaires, la discipline pendant les veillées mortuaires, la diversité des comportements déviants le jour des obsèques, etc.

A vrai dire, la crise que traverse notre pays est multidimensionnelle. Elle n'est pas qu'économique, mais bien plus que cela. Mais la crise économique ne saurait justifier ni endosser toutes les formes d'aberrations que nous trouvons dans notre société. Au Congo, en réalité, notre crise est moins économique que comportementale. Comme quoi, même les statistiques sombres que nous déplorons tous sur l'économie du pays ne sont autre chose que les conséquences d'une crise de comportement. Le «bon sens» n'est



plus la chose la mieux partagée au Congo. C'est ce que nous appelons, en d'autres termes, les «antivaleurs», la «mauvaise gouvernance», la «perte de repères», etc. Est-ce que nous sommes encore un pays qui veille sur sa culture et ses valeurs? Est-ce que l'Administration civile et l'Eglise peuvent encore gérer le citoyen et l'éclairer par des enseignements solides? Et lorsque certaines familles continuent à déraper, à manquer de respect aux morts, à rendre impropres et scandaleuses certaines cérémonies funéraires, les autorités civiles et religieuses ont-elles raison de se taire? Pourquoi les funérailles sont-elles devenues des moments

où s'entremêlent spectacles, comportements déviants, exhibitions diverses et atteintes à la culture et à la tradition? Ne relève-t-il plus de la compétence des autorités civiles et religieuses de recadrer les familles? Je m'interroge effectivement à propos de ces «nouveaux modèles de cercueils» au Congo. En effet, quel sens donne-t-on, ou bien à quoi riment-ils?

Spectaculaires et théâtraux sont actuellement les cercueils qui sont actuellement fabriqués et utilisés pour les enterrements. Une «grosse bouteille de bière» (même si le défunt était soulard ou barman), une «voiture Prado», un «gros Ballon», un «engin militaire Berdem» et tout autre modèle que nous voyons actuellement au Congo m'interrogent. Et j'interroge les familles éprouvées: quel respect témoignez-vous envers le défunt de votre famille par l'usage de ces modèles de cercueils? Pensez-vous que ces spectacles contribuent au recueillement et à la méditation sur le phénomène de la mort? Ces modèles de cercueils peuvent-ils susciter un sentiment de compassion chez ceux qui viennent vous

assister? Ne contribuez-vous pas, vous-mêmes familles éprouvées, à encourager l'indiscipline et la profanation de ce moment douloureux? Quel but voulez-vous atteindre et quel message voulez-vous livrer à la société en faisant fabriquer ces modèles de cercueils? Je reste ouvert à découvrir le bien-fondé de cette option et de cette «innovation».

Enfin, il me paraît judicieux de me tourner vers les autorités municipales et religieuses sur ce sujet afin que soit freiné ce dérapage. Oui, je m'attendrais à voir les autorités municipales se pencher sur cette question qui préoccupe. J'ai essayé de partager cette interrogation sur les réseaux sociaux. Je n'ai pas été surpris de bénéficier de beaucoup de soutien des internautes qui partageaient ma désolation. Nombreux m'ont aussi proposé d'adresser des Lettres officielles aux autorités civiles et religieuses à ce propos. C'est pourquoi, je publie cette réflexion en sachant que des mesures sont possibles d'être prises par les autorités municipales. Car celles-ci gèrent les morgues où se trouvent les dé-

pouilles qu'accueilleront ces cercueils.

Quant à l'accès de ces cercueils dans les églises, je m'interroge aussi et j'ai honte du permissif qui règne jusque-là. Comment peut-on vraiment être dans la prière et le recueillement lors d'une messe de funérailles avec un cercueil fantaisiste devant soi? A mon humble avis, le silence qui règne sur ce sujet semble cautionner l'incivisme et le contre-témoignage régnant dans les familles chrétiennes. C'est pourquoi, j'attendrais des autorités de l'Eglise d'envisager des mesures pastorales par des exhortations et des mises en garde claires. Par exemple, l'Evêque peut donner des orientations pastorales aux prêtres de son diocèse pour que soient refusées les funérailles chrétiennes lorsque les familles endeuillées font fabriquer ces modèles de cercueil. Voilà une piste qui peut déjà aider à freiner cette déviance.

J'espère que mon interrogation et ma préoccupation trouveront échos et feront l'objet de réflexions à tous les niveaux : familial, administratif et ecclésial.

Abbé Xavier
MBEMBA-BISSEMO,
Diocèse d'ARRAS (France)

Trafic illicite et vol des biens culturels en Afrique Centrale

Un fléau qui ne connaît pas de frontières

Dr. Christian NDOMBI, Docteur en droit du développement, Chef du Secteur Culture pour l'Afrique Centrale à l'UNESCO-Yaoundé

L'Afrique Centrale est confrontée à un véritable fléau, celui du trafic illicite et du vol des biens culturels du fait :

- de la richesse extraordinaire des pays, des chefferies et de la créativité artisanale qui attirent des collectionneurs, les trafiquants...;
- du manque de formation des policiers, des douaniers et des gendarmes ;
- de l'absence de coopération et collaboration des différents services en charge des biens culturels ;
- de la porosité des frontières ;
- de la non numérisation des collections ;
- de l'absence des points focaux dans les ministères en charge de la Culture
- du manque de moyens alloués aux différents services et agents ;
- du fait que l'accent n'est mis que sur la répression ;
- enfin du manque de volonté politique.

Mais de quoi s'agit-il réellement? Du fait du pillage des sites archéologiques, des vols dans les musées, de la vente illégale des œuvres à des col-

lectionneurs privés et parfois à des institutions officielles. C'est le 14 novembre 1970 que l'UNESCO a adopté la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicite des biens culturels.

Sur le plan international, il existe deux instruments normatifs, deux Conventions: celle de 1970 et celle de 1995. Il existe également dans les pays des législations en la matière mais qui les connaît en réalité. Quels sont les services habilités à délivrer des certificats? Disposent-ils de moyens d'action?

Il faut sans doute commencer par faire connaître ces deux Conventions, les vulgariser, sensibiliser, former les agents, expliciter auprès des policiers, gendarmes, douanes la différence entre objet d'art et objet artisanal, engager la numérisation des collections des musées, équiper les services.... C'est sans doute pour ces raisons, que le Bureau de l'UNESCO à Yaoundé, en partenariat avec le Ministère des Arts et de la Culture du

Cameroun et du Congo s'est engagé à organiser à Yaoundé au Cameroun en septembre 2018 un Atelier régional sur le Trafic illicite et le vol des biens culturels en Afrique Centrale avec comme participants des acteurs de terrain : des douaniers, des policiers, des gendarmes, Interpole et les agents de la Culture de toute la région. Il s'agira non seulement de faire connaître les enjeux des deux Conventions de 1970 et 1995 mais aussi d'un partage d'expérience et d'un appel à la collaboration des différents services et de tous les pays de la région car le trafic illicite des biens culturels ne connaît pas de frontières.

Du fait du manque de formation, tout voyageur peut être sommé de payer à l'aéroport ou à la douane une taxe sur les objets artisanaux qu'il transporte. Ceci conduit à terme à «tuer» l'artisanat.

Il faut mener des campagnes d'information et de sensibilisation, actualiser les législations nationales sur la lutte contre le trafic illicite et œuvrer d'arche-pied pour une vraie coopération et intense collaboration entre les différents services. Le trafic illicite des biens culturels ne connaît pas de frontières à l'instar du «nuage de Tchernobyl». Il y a une impérieuse nécessité d'une meilleure collaboration juridique

régionale et internationale.

Les Conventions de 1970 et de 1995

Les liens entre ces deux Conventions sont pour le moins évidentes en particulier dans les définitions. Elles sont de ce fait complémentaires. Si la Convention de 1970 met l'accent sur les procédures administratives et l'action des pouvoirs publics pour lutter contre le trafic, la Convention de 1995 considère que le possesseur d'un bien culturel volé ou l'Etat d'où celui-ci a été exporté de manière illicite peuvent saisir directement les tribunaux d'un Etat. Toutefois, nous pouvons relever quelques différences importantes qui en matière de droit ont un sens. Nous trouvons les notions de «propriétaire d'un bien culturel» et celle de possesseur. L'article 3 de la Convention UNIDROIT de 1995 stipule: «Le possesseur d'un bien culturel volé doit le restituer». En matière de restitution, la Convention de 1995 a introduit la notion de «bonne foi» et l'article 4 nous éclaire à ce sujet: «Le possesseur d'un bien culturel volé, qui doit le restituer, a droit au paiement, au moment de sa restitution, d'une indemnité équitable...» Les grands enjeux conceptuels et définitionnels

Il existe dans ce problème de trafic des objets culturels plu-

sieurs écueils qu'il faut prendre en considération pour éviter de tomber dans un débat idéologique qui risque de ne déboucher que sur un dialogue de sourd parsemé d'erreurs conceptuels et définitionnels. Il faut distinguer plusieurs situations et catégories d'objets qui sont partis d'Afrique et que l'on retrouve sans difficulté dans les musées, dans les collections privées:

1. des objets volés;
2. des objets vendus et illicitement exportés;
3. des objets prêtés au titre de la coopération internationale à l'occasion des expositions;
4. des objets d'art du patrimoine national remis en cadeau.

Autant les trois premières catégories d'objets sont couvertes par les Conventions de 1970 et 1995, autant les objets remis en cadeau ne figurent nulle part. Sans doute que leur nombre est limité mais les faits sont là, évidents et palpables. Les autorités nationales font des cadeaux avec les objets d'art. Aucune loi ne les autorise ou encore ne l'interdit. S'agit-il d'une simple question de droit ou d'éthique. Nous faisons appels aux juristes et surtout aux Députés. Comment procéder à la restitution de cette catégorie d'objets d'art?

Restitution et retour des objets La Convention d'UNIDROIT de

1995 consacre les chapitres II et III à la Restitution des biens culturels volés et au Retour des biens culturels illicitement exportés.

Les débats de l'actualité sur la demande des pays d'Afrique en faveur de la Restitution et du Retour des objets culturels vont incontestablement faire évoluer les mentalités et le droit. Il faut simplement tenir compte des enjeux pour les uns et les autres et aborder ces questions sans idéologie, sans passion en tenant bien compte de la catégorisation des objets et en évitant une approche ou encore une solution globale qui risque de ne pas être appropriée. Comme on le voit, il ne s'agit pas simplement d'un problème de droit et de juriste, de conservateurs et musées publics ou privés, de collectionneurs mais aussi de députés avec la dimension éthique et morale.

Quelques perspectives

- La formation et l'information des agents: policiers, douaniers, gendarmes, acteurs culturels;
- L'information dans les aéroports et frontières ;
- Le renforcement de la synergie et de la collaboration entre les différents services à l'intérieur des pays et entre les pays;
- La mise en place des points focaux dans tous les pays;
- L'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre le trafic des biens culturels.


BUROTOP IRIS

**ACHETER UN TELEVISEUR SMART
 N'EST PLUS UN LUXE**

VESTEL



- 32'' HD : 119 000 FCFA HT**
- 43'' FULL HD : 219 000 FCFA HT**
- 50'' FULL HD SMART : 369 000 FCFA HT**
- 55'' FULL HD SMART : 419 000 FCFA HT**
- 65'' ULTRA HD SMART : 999 000 FCFA HT**

4 Avenue FOCH - Centre Ville - Brazzaville Tél.: 055 777 888 - 066 69 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après le Rond Point Kassaï - Pointe-Noire Tél.: 044 53 53 53 - 056 056 056